



United Nations
Environment
Programme



UNEP(OCA)/MED/WG.66/3
9 mars 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique et
technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-7 mai 1993

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
1992 - 1993**

Table des matières

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	1
A. <u>Application de la Convention de Barcelone</u>	
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions 2 décisionnelles	
2. Coordination du programme	2
3. Agenda 21 pour la Méditerranée/Développement durable:	4
(a) Agenda 21 pour la Méditerranée/ Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)	
(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	
4. Composante juridique 8	
5. Information et formation	9
B. <u>Application du Protocole relatif à la pollution tellurique et du Protocole relatif aux immersions</u>	
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole 11 immersions	
(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	
(b) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leur composés, et mesures proposées	
(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, et mesures proposées	
(d) Projets de recherche se rapportant au Protocole tellurique	
C. <u>Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée</u>	
7. Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL:	15
(a) Programmes de surveillance et activités d'appui	
(b) Interétalonnage et assurance qualité des données	
(c) Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue	
(d) Changements climatiques	

D. Application du Protocole relatif aux situations critiques

8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires 23
- (a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nocives
 - (b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
 - (c) Mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne

E. Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen

9. Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen 37
- (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)
 - (b) Planification et gestion du littoral
Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

F. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

10. Protection du patrimoine méditerranéen commun 47
- (a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées
 - (b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
 - (c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt méditerranéen commun

Questions financières 55

Questions administratives 56

Annexes

- Annexe I : Calendrier des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993
- Annexe II : Position, au 31 décembre 1992, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- Annexe III : Position, au 28 février 1993, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Introduction

La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a décidé de convoquer en 1993 la réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique pour qu'ils examinent séparément et conjointement l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils proposent des recommandations pour examen par la prochaine réunion des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993). Etant donné que la réunion de cette année aura à examiner le programme et le budget de l'exercice biennal 1994-1995, les deux Comités siégeront conjointement en séance plénière pour examiner les questions d'intérêt commun, et séparément pour examiner leurs éléments respectifs du programme. L'ordre du jour permettra d'opérer une nette distinction entre les sujets relevant de la compétence de chaque Comité en sorte que les divers experts puissent prendre part aux séances voulues.

Le présent rapport offre un exposé succinct des activités qui ont été réalisées en 1992 et au début de 1993. Des observations et des rectifications d'ordre factuel concernant le rapport devraient être transmises par écrit au Secrétariat au début de la réunion.

A. Application de la Convention de Barcelone

1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

1. La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes se tiendra à Antalya, Turquie, du 12 au 15 octobre 1993. Le Secrétariat, en consultation avec le Siège du PNUE, a établi l'accord de pays hôte sur la base d'une mission effectuée en Turquie en octobre 1992. Il est prévu que l'accord, qui spécifie les responsabilités du PAM/PNUE et du pays hôte, sera signé très prochainement. La question a été abordée lors d'une visite en Turquie du Coordonnateur, du 1er au 4 avril 1993.
2. En 1992, les Quatrième, Cinquième et Sixième réunions de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM se sont tenues en janvier, septembre et novembre 1992 - documents: UNEP(OCA)/MED WG.40/2, WG.56/5 et WG.61/2 respectivement. Deux des réunions ont été entièrement consacrées à l'examen des projets de PAC, et il y a été convenu d'une procédure à suivre pour les travaux à venir concernant le Programme d'aménagement côtier (PAC).
3. La Septième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) a eu lieu à Malte les 15 et 16 février 1993. Les participants ont examiné les préparatifs de la réunion conjointe et de la réunion ordinaire des Parties contractantes. Ils ont procédé à un échange de vues sur le programme et le budget de l'exercice biennal 1994-1995. Le rapport de la réunion a été émis sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.62/2.
4. Trois réunions du Bureau des Parties contractantes se sont tenues au Caire en février et en novembre 1992, et en mars 1993. Le Bureau a examiné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme du PAM, il a examiné diverses questions en suspens et conseillé le Secrétariat à leur sujet, notamment la question de l'admission au sein du PAM de nouveaux Etats, les projets de PAC, le développement durable en Méditerranée, des questions juridiques, financières et administratives. Les rapports du Bureau figurent sous les cotes UNEP/BUR/40/5, UNEP/BUR/41/3 et UNEP/BUR/43/3.
5. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1992-1993 figure à l'annexe I au présent rapport.

2. Coordination du programme

6. Conformément à une décision du Bureau, S.E. M.A. Ebeid, président du Bureau, et le professeur S. Busuttil, Coordonnateur du PAM, ont représenté le Plan d'action pour la Méditerranée à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (juin 1992). Ils ont noué divers contacts avec les chefs de délégations méditerranéennes, ainsi qu'avec d'autres chefs de délégation et représentants d'institutions financières internationales, en appui au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Pour des raisons d'ordre logistique et du fait de l'ordre du jour très chargé de la Conférence, il n'a pas été possible au Secrétariat de la CNUED de consacrer une session spéciale de la Conférence aux questions méditerranéennes. M. Ebeid et le prof Busuttil ont eu également une longue réunion avec M. M.K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE.
7. Dans le prolongement de la Conférence de la CNUED, l'ASPEN Italia a organisé une conférence intitulée: "Après Rio: le développement durable en Méditerranée". La conférence s'est tenue à Gênes du 3 au 5 juillet 1992. Elle a rassemblé plus de 120 personnalités venant de tous les horizons de la Méditerranée, et notamment plusieurs ministres de l'environnement, directeurs d'agences de l'environnement, dirigeants de grosses sociétés internationales (comme Fiat, IBM, etc) et d'éminents journalistes en matière d'environnement.

8. Le Coordonnateur du PAM a été l'un des principaux orateurs de la Plénière et le présentateur de deux ateliers. La réunion a examiné l'impact des décisions de la CNUED pour la Méditerranée, et elle a débattu de l'opportunité de créer de nouvelles structures pour faire honneur au mandat de Rio. Les conclusions dégagées ont été:
- (i) qu'un Agenda 21 pour la Méditerranée devrait être établi, une tâche que le PAM aurait à entreprendre sans délai;
 - (ii) qu'un tel Agenda devrait, dès que possible, être évalué à une réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
 - (iii) que la Convention de Barcelone devrait rester la base juridique de la poursuite de l'action en Méditerranée;
 - (iv) que le PAM, "renforcé" et "revalorisé" devrait rester le principal mécanisme pour promouvoir et stimuler les interactions environnement/développement;
 - (v) que le PAM devrait dorénavant être davantage orienté vers l'action et s'attacher aux grands domaines suivants:
 - gestion de l'eau
 - création d'une ceinture verte autour des rivages de l'Afrique
 - information
 - technologie

9. La coopération avec les organisation gouvernementales et non gouvernementales (ONG) s'est intensifiée, notamment avec l'Organisation juridique internationale (OJI) en vue du protocole "offshore" et avec la Fondation pour les études internationales (FIS) en vue de la réunion sur l'Agenda 21.

Une assistance financière et technique a été octroyée à quelques ONG de la Méditerranée pour leur permettre d'établir certains rapports ou de tenir diverses réunions portant sur la protection du milieu marin (Association des femmes méditerranéennes, Association marocaine pour la mer, MEDMARAVIS, MEDASSET, Collegio Officiale de Arquitecto des Baléares, en Espagne). En outre, des fonctionnaires du PAM ont pris part à plusieurs réunions d'ONG et apporté une contribution à leurs programmes (Séminaire de MAREVIVO, réunion de l'ENTE Colombo, Conférence de l'ASPEN sur l'après-Rio, Colloque de la Semaine de l'environnement à la Maison de l'environnement, tenu à Montpellier, HELMEPA, MEDSERV et ICAMAS, le Forum exécutif des Jeunes Européens - Rome, le Comité pour les études méditerranéennes, l'Institut méditerranéen, le Centre euro-méditerranéen pour les risques de contamination marine, le Centre pour les risques sismiques du Conseil de l'Europe - Athènes).

10. En 1992, le Bureau a été informé que le gouvernement italien proposait que le Centre Telespazio de télédétection, intégrant son Centre méditerranéen de télédétection de Scanzano (CCT) équipé, doté en personnel et financé par le gouvernement italien, soit accepté comme Centre d'activités régionales, fonctionnant au sein du PAM.

Conformément à la décision du Bureau, le Secrétariat a communiqué aux Parties contractantes des informations détaillées sur le Centre et il a sollicité leurs avis sur la proposition italienne. Au 30 septembre 1992, seules six Parties contractantes avait fait part de leur avis sur cette proposition concrète (CEE, Egypte, France, Libye, Maroc et Syrie). Cette proposition sera examinée par la présente réunion, ainsi que par la Huitième réunion ordinaire.

Conformément à la décision du Bureau lors de sa réunion de novembre, le Secrétariat a entrepris les consultations nécessaires avec les autorités italiennes et le Centre CTM pour l'organisation de programmes de formation à l'application des techniques de télédétection et leur utilisation à l'intention d'experts méditerranéens. Les deux premiers experts à bénéficier de ce programme ont été des ressortissants égyptiens, dans le cadre du projet de PAC concernant Fuka-Matrouh. Le stage a démarré le 8 mars 1993 et durera trois mois. Tous les frais du stage de formation ont été assumés par le Centre CTM.

11. Lors de sa visite en Turquie (avril 1993), le Coordonnateur du PAM a examiné avec les autorités turques, du fait que leurs pays héberge le Secrétariat pour la mer Noire, les diverses modalités d'une coopération entre les deux Secrétariats.
12. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a organisé une "Séance publique sur la protection de l'environnement et le développement durable en Méditerranée", les 24 et 25 mars 1993 à Malte. Le Coordonnateur représentait le PAM/PNUE à cette séance au cours de laquelle il a fait une présentation et répondu aux questions des parlementaires européens.

3. Agenda 21 pour la Méditerranée/Développement durable:

(a) Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)

13. Conformément à la décision du Bureau des Parties contractantes d'amorcer pour la région méditerranéenne un processus pour l'adoption des principes élaborés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (juin 1992) et spécifiés dans l'Agenda 21, la réunion consultative informelle sur la préparation d'un "Agenda 21 pour la Méditerranée" s'est tenue à Malte du 11 au 13 février 1993. La réunion était hébergée et en partie financée par la Fondation pour les études internationales (FIS) de Malte. Plus de 50 représentants d'organisations gouvernementales, non gouvernementales, des médias et du secteur industriel ont pris part à cette réunion conçue comme une séance de réflexion intensive dont ont escompté que les propositions et les suggestions qui s'en dégageraient formeraient la base de recommandations et de décisions concrètes, débouchant sur la formulation d'un "Agenda 21 pour la Méditerranée". Deux messages de soutien ont été reçus du Premier ministre de Malte et du Directeur exécutif du PNUE.
14. Les débats de cette importante réunion se sont articulés autour de trois grands axes:
 - l'évaluation scientifique de l'état de l'environnement en Méditerranée;
 - le développement durable en Méditerranée;
 - les aspects institutionnels.

Le débat général a permis de dégager diverses propositions qui pourraient constituer la base et les lignes directrices pour des recommandations concrètes à soumettre à l'approbation des Parties contractantes.

La présente réunion sera saisie du rapport de cette réunion informelle qui figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.63/4.

15. Lors de l'examen du rapport de la réunion consultative informelle, le Bureau, à sa dernière réunion tenue au Caire les 1er et 2 mars 1993, a décidé que:
 - (i) le Plan d'action pour la Méditerranée devrait réorienter ses activités vers le développement durable, principalement dans le cadre de ses deux principaux volets, à savoir le Programme d'aménagement côtier (PAC) et le mécanisme de suivi du programme CE-PAM relevant de la Charte de Nicosie. L'Unité MED devrait assumer la responsabilité globale de tous les projets pour un développement durable, et notamment du PAC;

- (ii) la réunion conjointe devrait examiner, d'un point de vue technique, l'ensemble de propositions énoncées dans le rapport de la réunion consultative informelle sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée tenue à Malte du 11 au 13 février 1993, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.63/4, en vue de soumettre des propositions concrètes, conformément aux résolutions de la CNUED, à la prochaine réunion des Parties contractantes;
- (iii) une nouvelle ligne budgétaire affectée au développement durable dans le cadre du programme du PAM devrait être créée. Le Secrétariat devrait proposer un montant précis pour la réunion conjointe afin de concrétiser cette ligne budgétaire pour le prochain exercice biennal 1994-1995.

Un expert (classe P.4) devrait éventuellement être recruté au bureau du PAM à Athènes au titre de cette ligne budgétaire, et il/elle serait spécialement chargé(e) des projets de développement durable, et notamment du PAC. En attendant l'approbation par les Parties contractantes de ce poste d'expert, et compte tenu de l'urgence de cette question, le Bureau a noté que le Coordonnateur pourvoierait le poste à titre temporaire.

16. Un autre développement important a consisté en la tenue de la Deuxième conférence ministérielle dans le cadre de la Charte de Nicosie, les 28-30 avril 1992 au Caire. La conférence a approuvé:
- une Déclaration sur la coopération euro-méditerranéenne en matière d'environnement dans la région méditerranéenne;
 - un programme d'actions concrètes.

La conférence a pris acte de la stratégie à long terme.

Le président du Bureau et le Coordonnateur du PAM ont procédé à des consultations étendues touchant le rôle du PAM dans cet exercice et qui ont trouvé leur aboutissement dans la décision ci-après de la conférence:

"Mise en place d'un mécanisme de suivi se composant de la Commission des Communautés européennes, du Plan d'action pour la Méditerranée, de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et du PNUD".

Suite aux décisions de la conférence du Caire, la première réunion du mécanisme de coordination s'est tenue à Bruxelles le 14 juillet 1992. Le Coordonnateur représentait le PAM à cette réunion au cours de laquelle il a été convenu d'agir selon deux axes parallèles:

- (i) identification par le PAM des grands problèmes entravant le développement durable dans la région et nécessitant des solutions au niveau de celle-ci;
- (ii) programmes de développement durable d'une durée de deux ans et spécifiques à des pays. La Tunisie et l'Egypte ont été retenues comme zones d'intervention, l'Albanie comme "cas particulier" et Malte comme "projet pilote".

17. Le Coordonnateur du PAM a été chargé d'obtenir l'accord de principe des quatre pays concernés. Les quatre pays ont accepté le principe de cette offre dans le cadre de la première phase du programme conjoint. Le Secrétariat a établi et adressé à la CEE un document recensant les problèmes régionaux en matière de développement durable (point vii du programme d'actions spécifiques adopté au Caire). Une procédure à suivre pour traiter avec les quatre pays est en cours de négociation, avec éventuellement (comme il a été noté à la réunion de Bruxelles) une mission "conjointe" chargée d'identifier, avec les autorités qualifiées, leurs priorités développement/environnement conformément aux principes de la Charte de Nicosie.
18. La deuxième réunion du mécanisme de coordination s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 décembre 1992 et, en présence des représentants des quatre pays, il y a été effectué un examen des programmes en cours portant sur le développement durable (en particulier le Programme d'aménagement côtier (PAC) du PAM), et, en

vue d'obtenir une coordination judicieuse des actions, les quatre pays ont été invités à élaborer des plans de stratégie nationale qui indiqueraient: 1) les priorités politiques du développement économique; 2) la politique en matière d'environnement; 3) les problèmes écologiques et institutionnels; 4) les mécanismes de coordination existants; et 5) les mesures et actions proposées pour assurer un développement durable. Ces plans stratégiques par pays ont été présentés lors de la réunion informelle sur l'"Agenda 21 pour la Méditerranée" qui a été organisée par le PAM et s'est déroulée à Malte du 11 au 13 février 1993.

(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

19. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) a décidé que seraient poursuivis les travaux sur les quatre projets en cours (baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes et littoral syrien). De plus, la réunion a approuvé deux nouveaux projets de PAC (Fuka-Egypte et Sfax Tunisie), ainsi que le démarrage de trois autres projets (Albanie, Algérie, Maroc).

20. Outre les renseignements fournis aux diverses sections du présent rapport sur les projets de PAC, outre aussi les informations détaillées figurant dans le rapport de 1992 répondant à la cote UNEP(OCA)/MED WG.56/2, les principaux développements intervenus sont les suivants:

Baie de Kastela, baie d'Izmir, et littoral syrien

Il est prévu que les trois projets seront achevés d'ici la fin de 1993. Un programme de suivi doit être convenu avec les pays respectifs.

Projet de PAC pour Rhodes (Grèce)

Une conférence de présentation de certaines des activités achevées ou en voie de l'être prochainement s'est tenue à Rhodes les 14 et 15 décembre 1992 dans le but d'exposer les activités au gouvernement grec et aux experts locaux. Les minutes de la conférence ont été publiées sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.60/3.

Il a été signé entre le PAM et la Banque européenne d'investissement un contrat par lequel cette dernière financera certaines activités dans le cadre du projet de PAC pour Rhodes. Le montant total de l'aide devrait être de 360.000 ECU.

Projet de PAC pour Fuka-Matrouh (Egypte)

Le projet de PAC pour cette zone a été signé lors de la réunion du Bureau (Le Caire, 9-10 novembre 1992). La première mission directive/technique dans la zone a eu lieu au début avril 1993.

Projet de PAC pour Sfax (Tunisie)

La mission directive/technique du PAM en Tunisie a eu lieu du 6 au 10 février 1993. Diverses réunions de haut niveau ainsi que des réunions techniques se sont tenues à Tunis et à Sfax. Il y a été convenu de la liste des activités à inclure dans l'accord qui doit être signé entre le PAM et la Tunisie. Il est prévu que l'accord sera prêt pour signature avant la prochaine réunion des Parties contractantes.

Projet de PAC pour l'Albanie

Une réunion de tous les experts du projet ainsi que du représentant de l'Albanie s'est tenue à Malte le 13 février 1993, après la réunion d'experts sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée. La version préliminaire du document de projet a été examinée et diverses suggestions ont été insérées dans le nouveau projet d'accord qui devrait être signé par le PAM et l'Albanie en mai 1993.

Maroc

Un fonctionnaire du PAM s'est rendu en mission au Maroc du 12 au 15 février 1993. Des discussions préliminaires sur la préparation et le lancement du projet de PAC au Maroc ont eu lieu lors de sa visite.

21. Deux demandes de nouveaux projets de PAC ont été reçues: l'une émane d'Israël et l'autre de Malte. S'agissant du projet de PAC pour la lagune de Venise, en Italie, pour lequel le Bureau avait sollicité des renseignements supplémentaires avant de prendre une décision définitive, le Secrétariat a reçu de l'Italie, en date du 28 janvier 1993, une réponse à sa demande de renseignements dans les termes suivants:

- Délimitation de la zone:

Le projet concernera l'ensemble de la lagune et le bassin occidental.

- Objectifs:

Inclure une zone fortement développée dans les projets de PAC du PAM. De cette façon, d'autres pays, à commencer par ceux en développement, pourront bénéficier d'informations, d'une expérience concrète et de contacts opérationnels, de procédures administratives, de surveillance continue, d'interprétations des données et de processus décisionnels concernant le sauvetage de la lagune de Venise.

- Financement:

On se propose d'obtenir un concours de:

CEE (Programme LIFE) - à condition que cette initiative soit approuvée par le PAM.

Le ministère italien de l'Environnement a fait part de son intérêt pour la création d'un "Observatoire de la lagune" et d'un centre d'information avec la région de Vénétie, la province de Venise et la municipalité de Venise. Les contacts ont été très prometteurs et il est prévu que le projet de PAC sera hébergé en un site prestigieux, sur l'île de San Servolo et San Clemente.

22. Lors de la récente réunion des CAR sur les projets de PAC (Malte, novembre 1992), l'idée de créer un Groupe directeur consultatif de trois experts méditerranéens essentiellement chargés d'examiner chacun des projets de PAC et de conseiller le PAM sur leur exécution a été soulevée. Le Groupe, qui siégerait deux fois par an, travaillerait étroitement avec l'agent de liaison du PAM pour l'exercice des PAC et le développement durable et sous sa supervision. Le Groupe se composerait d'un planificateur régional, d'un économiste et d'un spécialiste en sciences de la mer. Le mandat du Groupe doit être soumis séparément. Cette proposition a été par la suite approuvée par le Bureau.

4. Composante juridique

Admission de nouveaux Etats et statut du CAR/PAP

23. Conformément à la décision qu'a prise le Bureau à sa réunion de novembre 1992 concernant l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone, le Secrétariat a informé les autorités croates que la question était déferée à la Huitième réunion ordinaire (octobre 1993) et que la Croatie devrait soumettre sa demande d'adhésion à la Convention de Barcelone selon la procédure normale stipulée à l'article 26 de la Convention.

Il a été reçu du gouvernement croate, en date du 22 février 1993, confirmation du grand intérêt qu'il portait à cette question en exprimant l'espoir qu'elle serait résolue le plus tôt possible, et confirmation réitérée qu'il continuerait à remplir toutes ses obligations envers le PAM lorsqu'il serait admis comme membre de plein droit. En outre, le message soulignait que la Croatie remplissait ses obligations envers le Centre de Split (CAR/PAP) et qu'elle continuerait à le faire. Enfin, les autorités croates exprimaient leur gratitude de ce qu'on ait permis au CAR/PAP de poursuivre sa tâche efficacement selon la formule "les activités continuent" au cours de la période transitoire jusqu'à l'admission de la Croatie au sein du PAM, et de ce qu'on ait également permis à la Croatie de participer aux activités du PAM en qualité d'observateur.

24. S'agissant du statut du CAR/PAP de Split, et conformément à la décision du Bureau, le Coordonnateur s'est rendu à Split les 11 et 12 janvier 1993 afin d'évaluer la situation du Centre, et il a fait rapport au Bureau sur les résultats de sa mission.
25. Le Bureau a tenu à confirmer sa décision antérieure de déferer la question de l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993) et il a décidé que les dispositions de surveillance actuelles instaurées à sa réunion de novembre 1992 concernant le CAR/PAP resteraient en vigueur jusqu'à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP/BUR/42/3).

Protocole "offshore"

26. Conformément à la demande de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) et après avoir examiné l'avis du Secrétariat selon lequel le projet de protocole avait été remanié sur la base des observations reçues des Parties contractantes et pour la plupart retenues dans la nouvelle version, le Bureau des Parties contractantes a autorisé le Secrétariat à convoquer une conférence de plénipotentiaires pour le protocole "offshore" en 1993 sans organiser de nouvelle réunion d'experts. De plus, le Bureau a demandé au Secrétariat d'envoyer la version remaniée du projet de protocole à toutes les Parties contractantes en sollicitant leur avis d'ici une date donnée que le Secrétariat précisera dans la procédure à suivre relative.
27. Conscient du fait que la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'était pas satisfaisante, le Bureau a en outre demandé au Secrétariat, lors de sa réunion de mars 1993, de continuer à s'employer auprès des autorités italiennes à ce que celles-ci accueillent et financent en partie la conférence de plénipotentiaires au cours du dernier trimestre de 1993.

Déchets dangereux

28. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) de convoquer une réunion d'experts sur la préparation d'un projet de protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole déchets dangereux) et à autoriser le Secrétariat de rechercher un appui financier extérieur pour cette réunion, le Bureau a accepté l'offre de l'ONG italienne (la Faculta ...), qui a été approuvée par les autorités italiennes, d'accueillir et de financer en partie la première réunion d'experts sur le Protocole déchets dangereux, à Cervia, Italie, du 23 au 25 avril 1993. Dans l'intervalle, le Bureau a donné instruction au Secrétariat d'assurer la coordination avec les conventions existantes, notamment la Convention de Bâle, lors de la formulation du protocole déchets dangereux. Le rapport de la première réunion d'experts sera disponible avant la réunion conjointe.

Compilation de la législation en matière d'environnement se rapportant au PAM

29. Cette activité est destinée à développer les composantes juridiques et politiques du Plan d'action pour la Méditerranée. Elle vise à promouvoir la gestion de toutes questions juridiques, aux niveaux national et international, et contribuera à élever le degré d'efficacité de la Convention de Barcelone. Elle contribuera plus concrètement:
- (i) à assister l'Unité de coordination dans sa tâche de promotion de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée, grâce à la compilation de tous les instruments juridiques qui se réfèrent à une action à jour, nationale et internationale, ainsi qu'aux structures institutionnelles respectives des Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone;
 - (ii) à renforcer le rôle de l'Unité de coordination et à créer les conditions d'une intégration plus poussée et d'une coopération efficace entre les Parties contractantes;
 - (iii) à entreprendre de s'attacher à la préparation et à l'élaboration d'instruments internationaux indispensables à la réalisation effective des buts énoncés dans la Convention de Barcelone, à conseiller les Parties contractantes en prenant en considération sur une base individuelle ou collective toutes les questions juridiques et politiques en suspens qui entravent foncièrement la coopération des participants.

Jusqu'à ce jour, la compilation de la législation en matière d'environnement a été entreprise en Grèce, en Egypte, en Israël, à Malte et en Tunisie. on se propose d'entreprendre deux nouvelles compilations en 1993.

30. Seuls la Syrie et le Liban n'ont pas ratifié les Protocoles tellurique et ASP. Ils ont été instamment invités à le faire. Lors de sa récente visite au Liban, le Coordonnateur a abordé cette question avec les autorités de ce pays qui lui ont déclaré que la ratification était imminente.
31. La position, au 31 décembre 1992, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II du présent rapport.

5. Information et formation

32. Lors des visites que le Coordonnateur et des fonctionnaires du PAM ont effectuées dans des capitales méditerranéennes, l'accent a été fortement mis sur la question de l'amélioration des relations publiques du PAM afin de susciter une plus grande sensibilisation de l'opinion à ses objectifs. Tenant compte de cette suggestion, l'Unité de coordination envisage un programme d'information directement axé sur le renforcement de son image et la revalorisation de son objectif de sensibilisation du public.
33. La Semaine de l'environnement méditerranéen a été célébrée en 1992 du 5 au 11 juin par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Cette manifestation coïncidait avec deux autres événements:
- la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) et
 - le Sommet de la Terre (CNUED, 1er-12 juin 1992)

34. Vingt-cinq numéros de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués au cours de la période précitée (nos 49 à 73).
35. Les numéros 24, 25 et 26 du bulletin d'information du PAM (MEDONDES) ont été publiés et distribués en anglais, arabe et français.
36. Le Plan d'action pour la Méditerranée a participé à trois expositions depuis que l'exposition du PAM s'est achevée en août 1992. Quatorze panneaux retraçant la structure et les fonctions du PAM dans le cadre de la protection de l'environnement du bassin méditerranéen ont été présentés à l'exposition de l'HELEXPO, Foire internationale de Thessalonique 12-21 septembre 1992, à l'exposition MEDIAS AUDIOVISUELS, Athènes 28 octobre-1er novembre 1992, et à la première exposition internationale et conférence sur la technologie de l'environnement de l'HELECO, Athènes 1er-4 avril 1993, organisée par la Chambre technique de Grèce.
37. Deux cours de formation sur les activités du PAM ont été organisés à l'Unité MED à l'intention d'un ressortissant libyen (2-6 novembre 1992) et de deux ressortissants maltais (8-12 mars 1993).
38. Un cours de formation sur les activités du PAM a été organisé à l'Unité MED (19-22 mars 1993) à l'intention de 22 étudiants en diplomatie provenant de pays méditerranéens, par l'entremise de l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques de l'Université de Malte.

B. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

39. En mars 1993, seuls la Syrie et le Liban n'avaient pas encore ratifié le Protocole tellurique. Les deux pays ont été invités instamment par le Secrétariat à accélérer le processus de ratification.
40. Le Secrétariat offre toujours son concours aux Parties contractantes qui en auraient besoin en vue de l'application des critères de qualité du milieu et normes d'émission adoptés.
41. A la demande du Conseil d'administration du PNUE (1991), un document (UNEP(OCA)/WG.12/3) traçant les stratégies et options qui s'offrent en vue d'un programme d'action visant à réduire la dégradation du milieu marin résultant d'activités terrestres a été préparé pour la réunion des experts désignés par les gouvernements, Nairobi, 9-13 décembre 1991. Le document comporte une première estimation des coûts associés à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant des sources terrestres et activités menées dans les zones côtières. Le projet de ce document a été revu par une consultation informelle d'experts techniques et juridiques (Nairobi, 30 septembre - 3 octobre 1991) qui a recommandé la préparation d'études de cas détaillées spécifiques sur les coûts-avantages de la réduction de la dégradation du milieu marin, en complément de la première estimation des coûts associés à la protection de la mer Méditerranée. Après consultation entre le CAP/OZC, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et les autorités nationales compétentes, et compte tenu des projets pilotes de gestion intégrée de zones côtières en cours d'exécution dans le cadre du PAM, le Secrétariat a retenu pour sites de ces études de cas la baie d'Izmir et l'île de Rhodes.
42. Les versions préliminaires des études de cas ont été présentées, sous les cotes UNEP(OCA)/WG.14/Inf.8 et WG.14/Inf.9, à la réunion des experts désignés par les gouvernements (Nairobi, 9-13 décembre 1991) et, en tenant compte des observations et suggestions reçues de la réunion d'experts, les deux études préliminaires ont été achevées et présentées, sous les cotes UNEP(OCA)/MED WG.45/2 et WG.45/3, avec les méthodologies utilisées pour leur élaboration (documents UNEP(OCA)/MED WG.45/4 et WG.45/5) à la consultation sur les coûts-avantages de la réduction de la dégradation du milieu marin par les sources de pollution terrestres, consultation organisée par l'Unité MED (Athènes, 6-8 avril 1992). La consultation a réexaminé et remanié, s'il y avait lieu, ces documents, et les deux études de cas ont été publiées comme n 72 de la Série des rapports techniques du PAM.
43. Les progrès réalisés dans l'application du Protocole relatif aux immersions et faisant l'objet du document UNEP(OCA)/MED WG.35/Inf.4 ont été présentés à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). Neuf pays ont notifié qu'aucune opération d'immersion n'avait eu lieu ou qu'aucun permis d'immersion n'avait été délivré (Albanie, Croatie, Espagne, Grèce, Libye, Maroc, Monaco, Syrie et Turquie) et trois pays ont soumis un rapport national sur leurs opérations d'immersion (France pour 1990, Israël pour 1991, et Italie pour 1988, 1989 et 1990).
44. En référence à la proposition visant à modifier le Protocole relatif aux immersions afin d'interdire l'incinération en mer et l'immersion de déchets industriels, une lettre a été adressée aux Parties contractantes pour solliciter leurs avis à ce sujet. Jusqu'ici, seules deux Parties contractantes ont envoyé une réponse. Selon une Partie contractante (Israël), les déchets industriels pourraient être immergés en mer conformément à une procédure rigoureuse.

45. A la demande du Bureau (Le Caire, 9-10 novembre 1992), les Parties contractantes ont été invitées à communiquer des renseignements sur les sources d'immersion en Méditerranée. Au 5 mars 1993, trois pays avaient répondu que les matériaux de dragage constituaient une source d'immersion, un pays que les déchets industriels le constituaient, et trois pays qu'aucune opération d'immersion n'était autorisée.

Mise en oeuvre des activités prévues par le plan de travail relatif au Protocole tellurique

46. Le projet pilote de surveillance continue sur les détergents anioniques, auquel participaient des institutions grecque, italienne, maltaise, slovène et espagnole, a été mené à bonne fin le 31 décembre 1992. Les résultats sont en cours d'analyse.
47. L'évaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc et le cuivre est présentée à la présente réunion. Les documents d'évaluation sur l'arsenic, le plomb, le chrome et le nickel sont en cours d'élaboration.
48. Les lignes directrices sur l'épuration et le rejet des effluents contenant des substances énumérées aux annexes I et II du Protocole tellurique ont été examinées par quatre experts méditerranéens, à Athènes du 9 au 11 avril 1992. Des arrangements ont été conclus pour qu'un spécialiste mette une dernière main au projet de texte. La date d'achèvement prévue est celle du 30 juin 1993.
49. Un spécialiste a commencé les travaux sur la rédaction définitive du projet de lignes directrices sur les émissaires sous-marins en Méditerranée. La date d'achèvement prévue est celle du 31 mai 1993.
50. L'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée, organisée par l'OMS, s'est poursuivie. Des réponses ont été jusqu'ici reçues des pays suivants: Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce (Rhodes), Slovénie et Syrie. Des travaux sont en cours en Egypte, et des préparatifs ont commencé en Albanie, au Maroc et en Tunisie.
51. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes, établie par l'OMS, a été soumise à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). La réunion a approuvé le document, à titre provisoire et sous réserve d'une nouvelle actualisation. Après réception de diverses observations et suggestions, les travaux ont commencé sur la version révisée du document pour soumission à la présente réunion conjointe.
52. Les travaux concernant l'élaboration du document d'évaluation sur le problème de l'eutrophisation et des proliférations de plancton en Méditerranée est en bonne voie. La première version sera soumise par l'équipe de consultants d'ici la fin septembre, et le document final, qui sera également assorti des mesures proposées, sera prêt à la fin de l'année.
53. Des travaux ont été amorcés par l'OMS concernant: (a) une évaluation remaniée de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les microorganismes pathogènes, (b) des lignes directrices étoffées pour les études épidémiologiques corrélant la qualité des eaux à usage récréatif et les effets sur la santé dans le cadre d'une consultation d'experts sur la qualité microbiologique des eaux marines prévue pour les 9-12 juin 1993 à Athènes, et (c) une évaluation détaillée des risques sanitaires résultant de la pollution marine en Méditerranée. Ces trois activités, dont l'achèvement est prévu en 1993, sont financées sur le budget ordinaire de l'OMS dans le cadre de la contribution au PAM de cette organisation.

54. Une consultation sur les risques sanitaires dus aux contaminants présents dans les produits consommables de la mer Méditerranée a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE, à Athènes, du 10 au 14 décembre 1991; 12 scientifiques provenant de sept pays méditerranéens (Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Tunisie, Yougoslavie) y ont pris part. La réunion a centré ses travaux sur les virus et les biotoxines algales dans les mollusques/crustacés, et elle a recensé des actions prioritaires dans ces deux domaines.

(b) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées

55. Sous cette rubrique, un document séparé comportant les données scientifiques disponibles et le projet de certaines mesures antipollution, élaboré par le Secrétariat, est présenté à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3.

(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, et mesures proposées

56. Sous cette rubrique, un document séparé comportant les données scientifiques disponibles est présenté par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4. Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4.

(d) Projets de recherche se rapportant au Protocole tellurique

57. Sur la base des propositions de recherche qui avaient été soumises à l'Unité MED à la fin 1992, il y avait, en mars 1993, 190 projets en cours d'exécution couvrant les cinq domaines de la composante "recherche" du MED POL. La composante "recherche" du MED POL a été sujette à des contraintes en 1992 puisque seulement 55 pour cent du budget approuvé ont été rendus disponibles. En conséquences, bon nombre de nouvelles propositions de recherche ont dû être refusées et d'autres n'ont pas été prorogées. On s'attend à ce que ces problèmes financiers continuent à se poser en 1993.

58. Sous la présente rubrique, on n'envisage que les activités de recherche directement liées à l'application du Protocole tellurique. Celles qui sont directement liées à la surveillance continue sont exposées à la rubrique 7.(c).

Domaine de recherche III (effets de divers contaminants sur les organismes, communautés et écosystèmes marins, ou sur l'homme et les populations humaines) (Ce domaine comprend également des activités précédemment désignées C, D, G, H, I et J)

Projets achevés en 1992:	19
Projets en cours au 31 décembre 1992:	47
Contribution 1992 totale:	66.500 \$ E.U.

Les Journées d'étude FAO/COI/PNUE sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins ont été organisées à Malte du 10 au 14 septembre 1991. Les participants ont examiné l'applicabilité des techniques concernant les effets biologiques dans les études de routine sur le terrain ainsi que leur signification et leur interprétation quant à l'évaluation des risques de pollution marine. Cinquante scientifiques y ont pris part, dont 21 ont présenté des communications. Les actes de ces Journées sont publiés dans le n 69 de la Série des rapports techniques du PAM.

Le projet se rapportant aux effets sur la santé traite: (a) des corrélations entre la qualité des eaux à usage récréatif et des effets sur la santé des baigneurs, (b) de la biosurveillance de groupes de population exposés à des métaux lourds dans les produits de la mer, et (c) de la cancérogénicité et de la mutagénicité des polluants marins.

Domaine de recherche V (Détermination des facteurs conditionnant le rendement des méthodes d'épuration et d'élimination des déchets et mise au point de critères de qualité du milieu) (Ce domaine

comprend également les activités précédemment désignées B et E)

Projets achevés en 1992:	1
Projets en cours au 31 décembre 1992:	0
Contribution 1992 totale:	0

Un projet a été achevé en 1992 et portait sur l'étude de la pollution côtière due aux déchets solides et sa maîtrise par une élimination, un recyclage et une réutilisation corrects.

C. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée**7. Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL****(a) Programmes de surveillance et activités d'appui**

59. Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue pour 1992 ont été signés avec l'Albanie, Chypre, l'Égypte, Israël, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Entre janvier 1992 et mars 1993, des données avaient été reçues de: Albanie, Chypre, Égypte, Grèce, Israël, Malte, Syrie, Tunisie, ainsi que le rapport national 1991 pour la Yougoslavie.
60. Comme par le passé, le Secrétariat a, en 1992, directement ou indirectement par le biais des organisations coopérantes, accordé une aide en espèces ou en équipements et matériel aux pays qui avaient finalisé les accords de surveillance. Toutefois, comme des fonds seulement très limités ont été rendus disponible en 1992 en raison du retard de versement des contributions au Fonds d'affectation par les Parties contractantes, l'assistance directe aux divers pays a dû être notablement diminuée bien au-dessous des besoins de chacun d'eux. L'assistance a été répartie comme suit en \$ E.U.: Albanie: 15.000; Chypre: 15.000; Égypte: 40.000; Israël: 45.000; Liban: 15.000; Maroc: 40.000; Syrie: 25.000; Tunisie: 25.000. Toutefois, les chiffres ci-dessus ne représentent que les fonds engagés, si bien qu'on pourrait avoir affaire à des modifications minimales une fois les factures définitives réglées.
61. S'agissant des activités portant sur la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique, deux pays (Chypre et Israël) ont poursuivi en 1992 ce type de surveillance dans le cadre des accords nationaux de surveillance continue. Dans le même cadre, un stage de formation à la surveillance et l'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par voie atmosphérique a été organisé conjointement par l'OMM, le PNUE et le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe) et s'est déroulé à Malte du 9 au 18 février 1993. Le stage a été suivi par seize scientifiques provenant de quatorze pays, et il comportait des conférences et des exercices pratiques.
62. A la demande du Bureau des Parties contractantes (Le Caire, 9-10 novembre 1992), une évaluation du programme MED POL est en cours d'établissement par trois consultants (MM. M. Bernhard, A. Jernelov et M. Ruivo). Ils ont tenu une réunion de consultation (Athènes, 7-8 janvier 1993) et y ont convenu du mandat, des grandes lignes et du calendrier de l'évaluation. Les consultants se réuniront à nouveau (Athènes, 26-28 avril 1993) afin d'examiner le projet d'évaluation qui doit être finalisé d'ici juin 1993. Le document final sera présenté à la réunion des Parties contractantes (Antalya, 12-15 octobre 1993). Le rapport de la réunion de consultation a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.67/1.
63. Les travaux réalisés dans le cadre du projet METAP/MED POL se sont poursuivis avec l'achat d'instruments pour l'Albanie, l'Égypte et la Slovaquie, avec la mise en oeuvre d'un programme étendu d'assurance qualité des données pour les divers pays et avec l'organisation de stages de formation en coopération avec le laboratoire du MEL/AIEA à Monaco. Un projet de profil/pays sur l'état et les tendances de la pollution du milieu marin en Égypte a été préparé, et des projets de profil analogues sont en cours de préparation pour la Croatie, Chypre, la Slovaquie et la Tunisie.
64. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 6 au 9 mai 1992. La réunion a examiné les progrès accomplis depuis la dernière réunion des Parties contractantes, et elle a conseillé le Secrétariat sur les activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 1992-1993 (document UNEP(OCA)/MED WG. 35/4).
65. Le XXXIII^e Congrès et Assemblée plénière de la CIESM ont eu lieu du 12 au 17 octobre 1992, à Trieste, Italie. Dans ce cadre, le XI^e Atelier CIESM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée, organisé par le Plan d'action pour la Méditerranée, s'est tenu le 16 octobre et a porté sur deux thèmes: eutrophisation et proliférations de plancton, et assurance qualité des données. Ces thèmes ont été présentés par deux principaux intervenants bénéficiant du concours du PAM, puis un débat général a suivi. Vingt-quatre scientifiques provenant de 12 pays méditerranéens ont reçu du PAM des allocations de voyage qui leur ont permis de prendre part à la réunion.

66. La XXVI^e réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) s'est tenue à Athènes du 8 au 11 décembre 1992. La réunion a examiné les activités MED POL en 1992-1993 et elle a adopté une proposition de programme, assortie d'un budget, pour 1994-1995. Les discussions et propositions concernant l'évaluation de MED POL - Phase II et l'élaboration de propositions pour MED POL - Phase III (1996-2005) ont revêtu un intérêt tout particulier. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.58/1.
67. Une réunion consultative PNUE/FAO sur l'évaluation du programme de surveillance israélien a été organisée à Haïfa (21-22 décembre 1992) dans le cadre des activités relatives à l'examen et l'évaluation de MED POL - Phase II et à la préparation de MED POL - Phase III. Les résultats de la réunion aideront les autorités nationales israéliennes à redéfinir leur programme de surveillance et le Secrétariat à faire des propositions pour MED POL - Phase III (Document UNEP(OCA)/MED WG.59/2).

Etudes pilotes de surveillance continue

68. L'étude pilote pour la détermination des herbicides dans des échantillons environnementaux prélevés dans certaines zones de la Méditerranée a été menée à bonne fin. Quatre institutions y ont pris part: IFREMER, Nantes, pour l'estuaire du Rhône; ISRA, Milan, pour le Pô; Institut de recherche et développement, Barcelone, pour l'Ebre; Université de Ioannina, Grèce, pour les estuaires de trois fleuves dans le golfe Thermaïque et deux fleuves dans le golfe Ambracique. De plus, des échantillons ont été prélevés dans le delta du Nil par l'Institut de hautes études de l'Université d'Alexandrie et ils ont été analysés à Barcelone. A l'issue de l'étude, une réunion FAO/PNUE/AIEA restreinte des chercheurs responsables a eu lieu à Athènes du 7 au 9 avril 1992 pour examiner les résultats et établir un rapport récapitulatif (document FIR/MED POL/HERB/2) qui contient toutes les données obtenues.
69. L'exercice pilote de surveillance continue des titane, béryllium, cobalt, thallium, argent, antimoine, molybdène, uranium et vanadium n'a pu se réaliser comme prévu puisque la réunion des Parties contractantes (Le Caire, 1991) avait décidé que cette étude n'aurait lieu que si l'on pouvait recourir à des fonds MED POL inutilisés. Seul un projet a été amorcé en recourant à des fonds 1991 inutilisés.
70. Une réunion de consultation s'est tenue à Ioannina, Grèce, les 27-29 mai 1993, pour établir le programme de l'étude pilote sur les fongicides qui devrait démarrer sitôt que des fonds seront rendus disponibles.

Traitement des données MED POL

71. S'agissant du traitement des données, tous les accords de surveillance existants ainsi que les données sur la pollution microbienne (dans l'eau de mer), les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés (dans les biotes, le plancton, les sédiments et les matières en suspension) ont été informatisés. Avec le transfert des données de la Phase I dans la base de données instituée, certaines des archives de données sur la pollution couvrent désormais une période de quinze années.

72. Deux manuels ("CODES" et "DATA TRANSFER FORMATS" ["formulaires de transfert de données"]) ont été préparés et adressés aux pays au titre de lignes directrices sur l'informatisation et le transfert à l'Unité MED, sur support magnétique, des données relatives à la pollution marine. Ces manuels font l'objet, s'il y a lieu, d'une mise à jour régulière.
73. L'analyse et la présentation des données MED POL sur la pollution se sont poursuivies avec le concours de consultants. A cet égard, les données informatisées sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés dans les biotes ont été analysées. Le rapport du consultant sur l'analyse statistique des données MED POL sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés, avec mention particulière des tendances temporelles (1974-1991), a été distribué aux coordonnateurs nationaux pour observations. De même, grâce à un programme informatique mis au point par un consultant et à des installations de SIG acquises par l'Unité MED, sont établies des cartes présentant la qualité des eaux de baignade (en exploitant les données sur les valeurs microbiennes dans l'eau de mer).

Entretien

74. En 1992, plusieurs nouveaux instruments ont été installés dans des laboratoires participant à la surveillance MED POL dans le cadre du programme METAP. Des spectromètres d'absorption atomique (Spectra, Varian) ont été installés en Slovénie et en Egypte. Des chromatographes en phase gazeuse (HP 5890 Ser.II) ont été installés en Croatie et en Albanie. Ces installations se sont ajoutées aux missions habituelles d'entretien des instruments de l'ingénieur MEL-AIEA/PNUE chargé de cette tâche. Les instruments restants fournis dans le cadre du METAP (2 AAS et 3 GC) seront installés dans le courant 1993. Un stock de pièces détachées est en cours d'achat pour les nouveaux instruments.

Formation et bourses

75. Comme dans le passé, l'assistance octroyée en 1992 aux participants au MED POL l'a été sous forme de formation individuelle ou collective, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui pour une participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance qualité) et d'allocations de voyage permettant d'assister à des réunions en rapport avec le programme MED POL.

Ce sont au total 145 scientifiques, provenant de 19 pays qui ont bénéficié de ce programme.

76. Un stage de formation collective a été organisé (23 novembre - 4 décembre 1992) au MESL/MEL/AIEA dans le cadre du projet METAP/MED POL sur la détermination du mercure total et du méthylmercure dans des échantillons biologiques et environnementaux (cinq stagiaires).
77. Un stage de formation collective (26 octobre - 13 novembre 1992) au MESL/MEL/AIEA a été organisé dans le cadre du projet METAP/MED POL sur la détermination des métaux lourds et l'utilisation des spectrophotomètres d'absorption atomique (AAS) (six stagiaires).
78. Une consultation sur les risques sanitaires dus aux contaminants dans les produits de la mer Méditerranée a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE du 10 au 14 décembre 1991 à Athènes; Y on participé 12 scientifiques provenant de 7 pays méditerranéens (Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Tunisie, Yougoslavie). La réunion a centré ses travaux sur les virus et les biotoxines algales dans les mollusques/crustacés et elle a recensé des actions prioritaires dans ces deux domaines.

79. Le quatrième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé par l'OMS et le PNUE à Rabat, Maroc, du 21 au 26 octobre 1991, en collaboration avec l'Institut National d'Hygiène. Le cours s'est tenu en français et il a été suivi par 19 ressortissants provenant des pays: Algérie, Egypte, Italie, Maroc, Monaco, Syrie et Tunisie.
80. Le cinquième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé à Athènes, Grèce, du 2 au 7 novembre 1992, en collaboration avec l'Ecole d'Hygiène d'Athènes. Il s'est tenu en anglais et a été suivi par 16 ressortissants provenant des pays: Albanie, Croatie, Chypre, Grèce, Israël, Liban et Malte. Ce cours spécial était destiné à des participants expérimentés pour leur permettre d'organiser des cours dans leur propre pays. En dehors des organismes indicateurs bactériens, il a également porté sur les bactéries pathogènes.
81. Les préparatifs du sixième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine, qui se tiendra en français et est prévu du 21 au 26 septembre 1993 à l'Institut Pasteur de Tunis, ont démarré.
82. La consultation OMS/PNUE sur la détermination des microorganismes pathogènes dans les eaux marines côtières s'est tenue à Chioggia, Italie, en collaboration avec l'Institut d'hygiène de l'Université de Padoue. Y ont assisté 21 ressortissants de 11 pays méditerranéens. La réunion a examiné et finalisé six méthodes recommandées de détermination des agents pathogènes, a envisagé la situation générale concernant la présence d'agents pathogènes dans les eaux à usage récréatif et les eaux d'élevage de mollusques/crustacés, et elle a également considéré les capacités des laboratoires méditerranéens à pratiquer couramment la surveillance des agents pathogènes.
83. L'atelier de formation FAO/COI/PNUE sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines a été organisé à deux reprises au cours de la période considérée: primo, un atelier à l'échelon régional pour que puissent en bénéficier davantage de scientifiques provenant du Sud, qui s'est déroulé à Alexandrie du 9 au 19 décembre 1991 et dont, sur les 21 participants, 16 provenaient effectivement du Sud (document FIR/MED POL/ALE/4). Secundo, un atelier organisé à l'échelon national en Israël. Le cours a néanmoins été réduit à cinq jours et demi, il n'a porté que sur l'analyse statistique multifactorielle avec la participation de deux seuls conférenciers, s'est déroulé à l'université de Bar-Ilan du 14 au 19 juin et a été suivi par 15 scientifiques provenant de l'ensemble du pays (document FIR/MED POL/ISR/4). Une évaluation de cet ensemble d'ateliers de formation figure dans le n 68 de la Série des rapports techniques du PAM.
84. Une réunion FAO/PNUE/AIEA restreinte des chercheurs responsables de l'étude pilote sur les herbicides a eu lieu à Athènes du 7 au 9 avril 1992 pour examiner les résultats de l'étude et établir un rapport récapitulatif (FIR/MED POL/HERB/2). Le rapport présente des données du Rhône, du Pô, de la mer Adriatique, du delta de l'Ebre, des fleuves des golfes Thermaïque et Ambracique (Grèce) et du delta du Nil.
85. Le stage de formation FAO/COI/PNUE sur les techniques de surveillance des effets biologiques de polluants dans les organismes marins a été organisé à l'université de Nice-Sophia-Antipolis du 14 au 25 septembre 1992. Il a été suivi par 27 scientifiques des pays: Algérie, Bulgarie, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Roumanie, Tunisie et Turquie (document FIR/MED POL/NICE/3).
86. Un Groupe de travail FAO/PNUE/EUROMED sur la biosurveillance en mer Méditerranée et en mer Noire a été convoqué en collaboration avec le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe). Ce Groupe qui s'est réuni à Malte les 10 et 11 novembre 1992 a conclu que la biosurveillance pourrait être instaurée à une échelle pilote et a établi un programme pertinent pour sa mise en oeuvre. Il a recommandé d'inclure dans le programme deux stress généraux et deux indices de stress spécifiques (le rapport de la réunion est disponible).
87. L'atelier de formation FAO/PNUE/AIEA sur l'élaboration des programmes de surveillance et la gestion des données concernant les contaminants chimiques dans les organismes marins se tiendra à Athènes du 22 au 26 juin 1993.

(b) Interétalonnage et assurance qualité des données

88. Le laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL) du MEL-AIEA a poursuivi son assistance au MED POL avec la réalisation d'exercices d'interétalonnage et un programme étendu d'assurance qualité des données. Les travaux ont été axés sur le développement permanent d'une approche intégrée de l'assurance qualité comportant une formation, des intercomparaisons, des préparations et la distribution de normes et matériaux de référence et l'octroi d'un appui pour l'installation et l'entretien d'instruments.
89. A cet effet, en 1992, un programme de formation intensive a été mis en place par le MEL-AIEA. Trois cours ont été organisés au laboratoire de Monaco pour assurer une formation en matière d'analyse des métaux-traces (8 stagiaires), des contaminants organiques en traces (6 stagiaires) et, pour la première fois, du méthylmercure et du mercure total (6 stagiaires). Des cours de formation sur ces sujets, et en outre sur l'entretien des spectromètres d'absorption atomique, sont prévus en 1993.
90. Le personnel du MESL a également dirigé une formation sur l'assurance de l'analyse des données à des laboratoires d'Alexandrie, Egypte. Des stagiaires de trois laboratoires coopérant au MED POL y ont participé. Plusieurs autres missions d'AQ ont été également organisées (Albanie, Egypte et Tunisie) pour fournir une formation et permettre à des experts de l'AIEA d'évaluer les problèmes entravant la participation au programme MED POL de surveillance continue. Comme au cours des années précédentes, les laboratoires ont aussi bénéficié d'un conseil et d'un appui, et notamment de la fourniture de biens fongibles. Des missions de formation et d'AQ analogues seront organisées à d'autres laboratoires en 1993.
91. Plus de 20 laboratoires MED POL ont communiqué des résultats pour l'exercice d'intercomparaison sur les métaux-traces utilisant des échantillons sédimentaires "pollués" AIEA-356. Les résultats sont en cours d'évaluation et un rapport sera publié vers le milieu de l'année. Les résultats de l'"Intercomparaison mondiale et régionale pour la détermination des composés organochlorés et hydrocarbures de pétrole dans le sédiment AIEA-357" ont été évalués et sont détaillés dans le rapport PNUE/COI n 51. Ce sont au total 32 laboratoires qui ont pris part à cet exercice, dont 12 inclus dans le programme MED POL de surveillance continue.
92. Des exercices d'intercomparaison sur le méthylmercure et les herbicides ont également commencé en 1992. Les résultats sont en cours de réception des laboratoires participants.
93. Par l'entremise du GESREM (le Groupe d'experts COI/AIEA/PNUE sur les normes et matériaux de référence), un nouveau matériau de référence de bivalve a été produit (GESREM I) et d'autres matériaux sont actuellement en préparation (GESREM II et III). Ces matériaux de référence seront distribués aux laboratoires de surveillance MED POL des pays en développement. Un catalogue étendu au plan mondial de matériaux de référence pour des applications au milieu marin a été établi.
94. En 1992, plusieurs nouvelles méthodes de référence ont été publiées. Au MEL-AIEA, les travaux se poursuivent pour la mise au point de nouvelles méthodologies applicables aux pesticides organophosphorés, aux herbicides, aux fongicides et aux indicateurs de pollution des eaux usées. Les résultats déboucheront sur la publication de nouvelles méthodes de référence et faciliteront la participation du MEL-AIEA dans les études pilotes de surveillance proposées pour les fongicides et les indicateurs des eaux usées domestiques. Plus de 60 méthodes de référence sont présentement sous presse et la tâche d'entretenir la série reste importante. En 1992, une nouvelle série de "Bulletins techniques pour les études sur la pollution marine" a été lancée.

(c) Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue

95. Sur la base des propositions de recherche qui avaient été soumises à l'Unité MED à la fin 1992, il y avait, en mars 1993, 190 projets en cours d'exécution couvrant les cinq domaines de la composante "recherche" du MED POL. En outre, conformément à la décision des Parties contractantes d'utiliser pour moitié les fonds de la recherche à des projets concernant un seul sujet spécifique (désigné par commodité domaine de recherche VI), lequel pour l'exercice biennal 1992-1993, a été retenu comme étant l'eutrophisation et les

proliférations de plancton, un certain nombre d'études de cas ont été amorcées.

96. La composante "recherche" du programme MED POL a été, en 1992, soumise à des contraintes puisque seuls 55% du budget approuvé ont été rendus disponibles. En conséquence, bon nombre de nouvelles propositions de recherche ont été refusées et d'autres n'ont pas été prorogées. On s'attend à ce que ces problèmes financiers continuent à se poser en 1993.
97. Sous la présente rubrique, on n'envisage que les activités directement liées à la surveillance continue. Celles qui sont directement liées à l'application du Protocole tellurique sont exposées à la rubrique 6.(d).

Domaine de recherche I (Mise au point et essai de méthodologies de caractérisation et de dosage de contaminants spécifiques) (Ce domaine comprend également l'activité précédemment désignée A)

Projets achevés en 1992:	7
Projets en cours au 31 décembre 1992:	18
Contribution 1992 totale:	36.000 \$ E.U.

Les projets en cours portent sur l'étude de la méthodologie électrochimique de dosage direct des matières organiques dissoutes et dispersées dans les eaux marines ainsi que sur l'utilisation et l'applicabilité de la télédétection à la surveillance de la pollution des eaux côtières.

Dans le domaine microbiologique, les projets ont continué à être liés à la révision des méthodes recommandées existantes et à la mise au point de nouvelles méthodes, ou ils ont porté sur les relations entre les agents pathogènes et les indicateurs bactériens dans l'eau de mer et les mollusques/crustacés.

Domaine de recherche II (Etude des mécanismes physiques, chimiques et biologiques du transfert des polluants de la source au dépôt) (Ce domaine comprend également les activités précédemment désignées F et L)

Projets achevés en 1992:	6
Projets en cours au 31 décembre 1992:	26
Contribution 1992 totale:	20.000 \$ E.U.

Les projets en cours portent sur l'étude et la modélisation du transfert atmosphérique, de la dispersion et du dépôt d'éléments nutritifs et de métaux lourds dans la Méditerranée ainsi que l'étude du système des courants dans les eaux côtières, et de la sédimentation et des flux benthiques de métaux lourds dans les eaux côtières peu profondes.

Domaine de recherche IV (Etude du devenir des contaminants, microorganismes compris, dans le milieu marin, à savoir: survie, dégradation, transformation, bioaccumulation, etc.) (Ce domaine comprend également l'activité précédemment désignée K)

Projets achevés en 1992:	2
Projets en cours au 31 décembre 1992:	24
Contribution 1992 totale:	32.500 \$ E.U.

Les projets en cours portent sur le devenir des hydrocarbures dans les zones côtières, les cycles biogéochimiques des métaux lourds dans les sédiments estuariens, l'importance des microorganismes dans l'accumulation du chrome et le transfert des métaux-traces de l'eau au sédiment par les algues vertes.

La partie microbiologique de cette activité a continué à porter sur la survie comparative des organismes indicateurs et des agents pathogènes dans l'eau de mer et les mollusques/crustacés dans les conditions méditerranéennes, et notamment sur les facteurs exogènes et endogènes conditionnant la survie et l'adaptation.

Domaine de recherche VI (Eutrophisation et proliférations de plancton, études de cas)

Projets achevés en 1992:	0
Projets en cours au 31 décembre 1992:	6
Contribution 1992 totale:	27.500 \$ E.U.

Pour amorcer les travaux sur ce sujet, une réunion de consultation restreinte s'est tenue à Athènes du 19 au 20 mars 1992 afin de décider de l'approche appropriée à suivre et de redéfinir un programme scientifique détaillé (voir document UNEP(OCA)/MED WG.44/1). La réunion a par conséquent mis une dernière main au programme scientifique comportant les objectifs fondamentaux et les études à réaliser. La réunion a également décidé de mettre en oeuvre le programme dans le cadre d'études de cas qui devraient être menées d'une manière comparable. Des négociations ont eu lieu à propos du démarrage des travaux dans certaines des zones proposées (côte de l'Emilie-Romagne, baie d'Alexandrie, golfe Thermaïque et étang de Prevost) et plusieurs projets concernant la côte d'Emilie-Romagne et le golfe Thermaïque ont commencé à la fin de 1992.

(d) Changements climatiques

98. Les implications des changements climatiques en Méditerranée ont donné lieu à des travaux étendus. Les première, deuxième et troisième réunions des Equipes de travail sur les implications des changements climatiques pour les îles de Cres/Losinj se sont tenues respectivement les 2-3 mars, 4 mai et 16-19 juillet 1992 à Rijeka (documents UNEP(OCA)/MED WG. 43/2, UNEP(OCA)/MED WG. 52/1 et UNEP(OCA)/MED WG. 53/2). Les deuxième et troisième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la baie de Kastela se sont tenues respectivement le 24 janvier et 16-19 juillet 1992 à Split et à Rijeka (documents UNEP(OCA)/MED WG. 42/1 et UNEP(OCA)/MED WG. 53/2). La quatrième réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Rhodes s'est tenue à Athènes les 30 et 31 mars 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG. 46/8). Les première, deuxième, troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour le littoral syrien se sont tenues respectivement les 23-24 novembre 1991, 14-15 décembre, 11-14 avril et 3-7 juillet 1992 à Damas (documents UNEP(OCA)/MED WG. 33/2, 47/1, 48/1 and 51/1). Les première, deuxième, troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Malte se sont tenues respectivement les 11-12 novembre 1991, 14 février, 18-20 mai et 14 septembre 1992 (documents UNEP(OCA)/MED WG.31/2, 50/1, 49/10 et 54/1). Une réunion conjointe des Equipes de travail sur les implications des changements climatiques pour les îles de Cres/Losinj, l'île de Rhodes, le littoral syrien, l'île de Malte et la baie de Kastela s'est déroulée à Malte du 15 au 19 septembre 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG.55/7).
99. Le livre "Climate Change and the Mediterranean" (673 pages), publié sous la direction de MM. L. Jeftic,

J.D. Milliman et G. Sestini est paru aux éditions Edward Arnold. L'ouvrage comprend 16 articles, dont six constituent les études de cas spécifiques de la première génération (deltas du Nil, du Pô, du Rhône et de l'Ebre, lacs d'Ichkeul/Bizerte et golfe Thermaïque). Ce livre englobe tous les travaux coordonnés par l'Unité de coordination du PAM de 1987 à 1990.

D. Application du Protocole relatif aux situations critiques**8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires****(a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique****(b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)**

100. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Athènes en octobre 1989, a approuvé pour la période 1990-1993 un programme à moyen terme relatif à la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution marine accidentelle par les hydrocarbures et d'autres substances nocives.

Dans les années ayant suivi l'adoption du programme à moyen terme, le Centre a centré ses activités sur deux grands domaines tenus pour essentiels:

- (i) le développement des capacités du Centre en vue de fournir rapidement et aussi complètement que possible l'information dont les Etats desservis par le Centre pourraient avoir besoin soit dans le cadre de la préparation à l'intervention d'urgence soit en cas d'accident, que ce dernier mette en jeu des hydrocarbures ou d'autres substances nocives. Une grande partie de cette oeuvre a été accompli par le développement et la revalorisation d'un Système d'information régional partiellement informatisé;
- (ii) l'élaboration de recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle. Un ensemble complet de "Recommandations, principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique", essentiel pour faciliter la coopération entre les Etats côtiers de la Méditerranée et pour obtenir une assistance internationale, a été adopté par la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue au Caire en octobre 1991 (UNEP(OCA)/MED IG.2/4).

Le Centre a également mené des activités relevant de deux autres grands domaines, à savoir:

- (i) assistance aux pays qui le demandent dans le développement de leurs propres organisations nationales;
 - (ii) formation de personnel.
101. Après s'être employé, dans un premier stade, à améliorer le système régional de coopération en cas de situation critique en s'attachant au développement des capacités du Centre comme instrument au service des Etats et en adoptant des dispositions et procédures applicables en cas d'opérations d'assistance internationale, le REMPEC accorde dorénavant, dans un deuxième stade, la priorité au développement des capacités nationales et sous-régionales, notamment en s'orientant vers l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Le développement de systèmes nationaux de préparations et d'intervention en cas de pollution accidentelle constitue l'objectif de la politique actuelle du REMPEC.

Développement d'un système d'information régional

102. A l'heure actuelle, le SYSTEME D'INFORMATION REGIONAL (RIS) comprend principalement des documents imprimés et des banques de données informatisées. Certaines parties du RIS resteront vraisemblablement sous forme de documents imprimés. Cependant, la plus grande partie des données est progressivement informatisée et il sera bientôt possible de la diffuser auprès des Etats côtiers sous forme de disquettes souples prêtes à l'emploi. A l'avenir, il sera possible d'accéder directement à ces données par le système EDI (Electronic Data Interchange), ce qui réduira la quantité de matériel imprimé adressée aux Etats côtiers et permettra de disposer de l'information la plus à jour à n'importe quel moment.

Ce système se compose de quatre parties:

- documents de base;
- listes et inventaires;
- banques de données, modèles de simulation et système d'appui à la décision;
- guides opérationnels et documents techniques.

PARTIE A: documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle

103. La partie A, comprenant tous les documents pertinents adoptés jusqu'à ce jour, a été préparée et diffusée auprès des Etats côtiers méditerranéens en janvier 1992.

PARTIE B: listes et inventaires

104. Comme l'information incluse dans les diverses sections de la partie B nécessite en permanence d'être actualisée et remaniée, une informatisation systématique des données nécessaires à la production des documents formant cette partie du RIS a été amorcée en 1991-1992 et a conduit au développement d'une base de données relationnelles.

Section 1: Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de l'intervention et de l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle, et autres renseignements pertinents (RIS/B/1)

105. Une version préliminaire a été publiée et distribuée en janvier 1991, et une version actualisée a été publiée et distribuée en mai 1992 et mars 1993.

Section 2: Inventaire d'experts, équipements et produits pouvant, sous certaines conditions, être mis à la disposition d'un Etat qui le demande en cas de situation critique (RIS/B/2).

106. Cet inventaire est en cours d'établissement. Un questionnaire visant à recueillir des données sur les équipements et produits a été adressé aux Etats côtiers en janvier 1993. Le questionnaire tient compte des observations formulées à ce sujet par la réunion des correspondants nationaux (REMPEC/WG.5/12), à savoir:

- (i) la liste des équipements n'astreint pas les Parties contractantes à mettre ces équipements à la disposition d'autres Parties qui le demandent; chaque Partie contractante reste libre de déterminer, au cas par cas, quel équipement elle peut mettre à la disposition d'une autre Partie, compte tenu de ce que le pays concerné ne doit pas être trop démuné dans le cas où il serait lui-même victime d'un accident;
- (ii) l'inventaire a pour but d'aider une Partie ayant besoin d'une assistance à déterminer qui est le mieux en mesure de satisfaire sa demande. A cette fin, l'inventaire devrait recenser de grandes catégories sans trop entrer dans le détail.

107. La réunion a également considéré que l'inventaire méditerranéen devrait être exhaustif, bien que cela puisse conduire à des recoupements, mais elle n'a pas soulevé d'objection à ce que soient reproduits des extraits de l'inventaire de la Communauté européenne pour les pays qui sont membres de celle-ci. Les participants ont estimé que les stocks des sociétés privées, qui ne sont pas directement disponibles pour les gouvernements, ne devraient pas être insérés dans l'inventaire, bien qu'en fait les gouvernements soient tenus d'informer le REMPEC des stocks à leur disposition qu'ils ne peuvent engager eux-mêmes au nom des sociétés.

Section 3: Catalogue d'équipements et produits d'intervention (RIS/B/3)

108. Une version actualisée et remaniée du Catalogue a été publiée par le Centre en 1989.

Section 4: Répertoire des sociétés offrant des services en Méditerranée en cas de situation critique (RIS/B/4).

109. Une version actualisée et remaniée de ce répertoire a été publiée et distribuée en janvier 1992.

PARTIE C: Banque de données, modèles prévisionnels et Systèmes d'appui à la décision

Banque de données

110. Dans un premier stade, le Centre a dirigé ses efforts sur le développement de ses capacités de manière à être en mesure de fournir rapidement aux autorités nationales, en cas d'accident, les renseignements nécessaires concernant le comportement, les risques et les diverses possibilités d'action. Les renseignements qui ont été recueillis servent également à des activités concernant la préparation à l'intervention puisqu'ils fournissent une base permettant d'évaluer le type de risque que l'on peut encourir si un produit chimique est déversé et que, de ce fait, ils aident à planifier les mesures d'intervention à prendre.
111. Le Centre a d'abord mis en place, avec l'appui et le concours de diverses organisations, une banque de données sur les substances chimiques qui est partiellement informatisée. Un document, RIS/C/1, exposant l'état présent de la banque de données sur les substances dangereuses et les services d'information assurés par le Centre a été distribué en décembre 1991, et une version actualisée a été distribuée en novembre 1992.
112. Le Centre a également développé une base de données orientées vers le transport maritime (TROCS) intégrant des renseignements sur les propriétés physiques et chimiques d'environ 400 produits chimiques, les méthodes de transport, les risques marins et le comportement des produits chimiques déversés, renseignements qui sont disponibles sur disquette. Cette base de données a été récemment modifiée de manière à ce que chacune de ces substances, bien qu'elles n'y figurent pas toutes, soit associée à un guide de groupe grâce auquel des mesures d'intervention peuvent être prises pour stabiliser les phases initiales d'un accident. Récemment, un certain nombre de modifications ont été apportées à cette base de données pour améliorer son utilité comme moyen d'assistance à la prise de décision dans les situations de déversement massif de produits chimiques et en particulier pour contribuer à traiter les risques associés aux conditionnements contenant des produits dangereux.
113. Des modifications sont en train d'être apportées à la base de données pour accroître sa souplesse d'adaptation comme instrument de la prise de décision en matière de préparation et d'intervention. Pour aider les Etats côtiers à édifier leurs propres capacités nationales et à disposer d'un minimum de sources d'information au niveau national, le Centre a distribué la version préliminaire de la base de données informatisées en décembre 1991 et, plus récemment en décembre 1992, la deuxième version de la base de données TROCS a été également distribuée.

114. On peut considérer que la distribution aux Etats côtiers d'une telle base de données constitue le deuxième palier de la première phase de la stratégie adoptée grâce à laquelle les efforts vont désormais s'orienter vers le développement de sources d'information au niveau national, tout en reconnaissant que ces efforts et activités demandent à être poursuivis au niveau régional.

Modèles de simulation

115. Dans le cadre de la deuxième phase, des initiatives ont été prises pour acquérir des modèles de simulation et le Centre a pu s'en procurer un certain nombre.

Système d'appui à la décision

116. Un troisième phase réservée au proche avenir consiste à acquérir et à exploiter un système d'appui à la décision répondant aux besoins de la région. Le Centre a recruté un consultant, Mr. Henrik Olesen du GRID/PNUE, pour aider le REMPEC à mettre en place un système d'appui à la décision pour les substances dangereuses. La visite du consultant a eu lieu du 18 au 20 janvier 1993. Le rapport du consultant énonçant les propositions de mesures à prendre par le Centre pour mettre progressivement en place ledit système a été publié en janvier 1993.

Section 5: Répertoire des ports de la Méditerranée (RIS/C/5)

117. Soucieux de jouer un rôle incitateur dans l'instauration d'un réseau régional de correspondants chargés de recueillir des données sur le transport maritime de substances dangereuses en Méditerranée, le Centre a préparé la version préliminaire d'un "Répertoire des ports de la Méditerranée" qui a été distribué aux autorités nationales en novembre 1992.

Section 7: Répertoire des Centres météorologiques en Méditerranée (RIS/C/7)

118. Exploitant les informations existantes, notamment celles qui sont disponibles par le biais de l'Organisation météorologique internationale, le Centre a préparé un Répertoire des centres météorologiques en Méditerranée qui décrit les services offerts par les centres nationaux d'appui météorologique dans la région méditerranéenne en cas de situation critique de pollution de la mer. La version préliminaire du Répertoire a été distribuée en novembre 1992.

Collecte de données cartographiques

119. S'agissant des informations cartographiques, le Centre a commencé à collecter les cartes existantes de la région, dont les cartes bathymétriques préparées dans le cadre du Groupe consultatif COI sur la cartographie des océans revêtent un intérêt tout particulier.

Atlas de la région méditerranéenne pour la préparation et l'intervention

120. Le REMPEC a commencé à collecter les cartes et les données existantes nécessaires à l'établissement de cet Atlas en contactant diverses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Le GRID/PNUE et l'IFREMER/France ont déjà exprimé leur souhait de coopérer avec le REMPEC pour cette activité.
121. La réunion des correspondants du REMPEC en septembre 1992 a estimé que la publication d'un tel Atlas qui implique une somme de travail considérable ne devrait pas être une toute première priorité et a donc conseillé d'étaler cette activité sur une longue période de quatre ans. Le projet à moyen terme proposé pour la période 1994-1997 reflète cet avis.

Section 4: Lists des alertes et accidents en Méditerranée (RIS/C/4)

122. A des fins statistiques et d'évaluation des risques, le Centre publie et diffuse chaque année le document intitulé "Liste des alertes et accidents en Méditerranée" - une édition est parue en janvier 1992 et la plus récente en mars 1993.

Section 5: Système de classement normalisé des produits chimiques déversés accidentellement en mer (RIS/C/6)

123. Il a été préparé et distribué en mai 1991, en anglais seulement, un document présentant les manières de classer les produits chimiques transportés par mer. Le document expose en détail le classement des produits chimiques selon leurs caractéristiques de comportement, ainsi que l'utilisation des systèmes de classement dans la préparation et l'intervention.

PARTIE D: Guides opérationnels et documents techniques

Section 1: Guide de lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée (RIS/D/1)

124. Ce document, qui a fait l'objet de quatre éditions revues et corrigées depuis sa première publication en mai 1986, contient les renseignements nécessaires pour planifier et mener les opérations d'intervention en cas de pollution marine. Une nouvelle version entièrement remaniée du document est en cours d'élaboration.

Section 4: Signification d'une fiche récapitulative sur la sécurité du matériel (RIS/D/4)

125. Ce document, destiné à fournir au personnel d'intervention une explication de la terminologie de base et des définitions contenues dans une fiche récapitulative sur la sécurité du matériel, a été publié et distribué en mars 1991.

Section 7: Théorie et pratique des mousses dans l'intervention contre les déversements de produits chimique (RIS/D/7)

126. Ce document, destiné à fournir au personnel prenant part aux opérations d'intervention, des renseignements de base sur les détails techniques associés à l'emploi des mousses comme méthode d'intervention a été publié et distribué en mai 1992.

Section 6: la base de données TROCS et son utilisation pour l'intervention contre les conditionnements perdus rejetés sur le rivage (RIS/D/6)

127. En établissant ce document, on vise essentiellement à présenter la nouvelle version de la base de données TROCS et à démontrer son utilisation comme moyen d'aider le personnel dans le choix des méthodes d'intervention et des mesures d'urgence à prendre quand des conditionnements perdus sont rejetés sur le rivage. Ce document fournit également des renseignements pour faciliter la procédure d'évaluation des risques des conditionnements perdus en mer ainsi que ceux qui finissent par être rejetés sur le rivage. Il a été publié en décembre 1992 et distribué en janvier 1993.

128. Les autorités nationales compétentes ont à leur disposition, avec le Système d'information régional, un assortiment complet de documents contenant les renseignements nécessaires à la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine.

Etudes et enquêtes

129. Pour la réunion des correspondants nationaux sur les installations de réception portuaires en Méditerranée qui s'est tenue au Caire du 16 au 19 décembre 1991, le Centre a établi, avec le concours d'un consultant, un document intitulé "Examen de la situation actuelle concernant les installations de réception des déchets générés par les navires dans les ports de la Méditerranée".
130. Pour la réunion des correspondants du REMPEC de septembre 1992, le Centre a préparé deux brèves enquêtes: l'une sur les accidents majeurs survenus en Méditerranée au cours de la période janvier 1990 - juin 1992 (REMPEC/WG.5/INF.21) et l'autre comportant un examen de la mise en place du système régional concernant l'assistance internationale en cas de situation critique (REMPEC/WG.5/INF.22).

Assistance aux pays dans le développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et sur la conclusion d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)

131. Le Centre s'attache tout particulièrement à l'heure actuelle, à titre prioritaire, au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines constituent la principale force d'impulsion de l'action présente et à venir du REMPEC.

Assistance au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention

132. Le Centre a amorcé des actions devant conduire au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention dans les pays requérants ci-après:

Albanie: à l'invitation du correspondant albanais du REMPEC, le directeur s'est rendu en Albanie du 21 au 24 novembre 1992 en vue d'y discuter l'organisation de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle et d'y examiner l'assistance que le REMPEC pourrait fournir ainsi que d'y envisager un plan de travail et un calendrier éventuels des actions à entreprendre.

Un plan de travail et un calendrier sont désormais intégrés dans l'accord concernant le programme d'aménagement côtier pour l'Albanie.

En vue de développer le système albanais de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, deux fonctionnaires albanais se sont rendus au REMPEC du 10 au 13 mars 1993 et ils ont pris part à des séances de travail pour l'élaboration d'un projet de plan d'urgence national.

Libye: le REMPEC a été invité par son correspondant libyen, le Centre technique de protection de l'environnement, à aider le "Comité technique" récemment créé à élaborer un projet de plan d'urgence national. Sur la base des renseignements disponibles et des discussions menées avec le correspondant libyen lors d'une récente visite qu'il a effectuée au REMPEC, une proposition pour le développement du système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, y compris l'élaboration du plan d'urgence national, a été rédigée et adressée à la Libye le 23 novembre 1992.

Au cours de la même période, le Centre a reçu la visite de représentants de l'industrie pétrolière libyenne concernant le même sujet.

Syrie: suite à une requête du correspondant syrien du REMPEC, le Centre a, le 10 décembre 1992, envoyé ses observations sur l'avant-projet de plan d'urgence national pour combattre la pollution marine dans les eaux territoriales syriennes ainsi que des avis et orientations concernant le processus d'élaboration d'un système national de préparation et d'intervention.

Dans sa réponse, le correspondant syrien du REMPEC (ministre d'Etat chargé de l'Environnement) a invité le directeur du Centre à se rendre en Syrie après mars 1993.

Liban: suite à une requête du correspondant libanais du REMPEC, le directeur du Centre projette de se rendre au Liban en avril 1993 pour examiner la possibilité d'une coopération pour le développement d'un système national de préparation et d'intervention.

133. Pour faciliter les discussions, éclairer la nature des problèmes et fournir aux autorités nationales des conseils et une orientation sur le développement d'un système national de préparation et d'intervention, le Centre a établi un document complémentaire.

Assistance au développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine

134. Le Centre a, en coopération étroite avec la Commission des communautés européennes, mis une dernière main à deux projets de développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine, l'un pour la partie orientale de la Méditerranée concernant Chypre, l'Egypte et Israël, et l'autre pour la partie occidentale concernant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ces deux projets bénéficient du concours financier de la CE à travers son mécanisme financier LIFE.
135. Des contrats conclus entre l'OMI (pour le REMPEC) et la CE ont été signés le 22 décembre 1992. L'un (Méditerranée orientale) porte sur les trois phases du projet pour un budget total de 562.650 ECU, le deuxième (Méditerranée occidentale) porte, pour le moment, sur la seule phase préliminaire pour un budget total de 91.500 ECU.
136. Dans le cadre du développement d'un système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, le directeur du REMPEC s'est rendu dans ces trois pays du 13 au 22 décembre 1992 en vue d'y examiner avec les autorités nationales le projet CE/OMI-REMPEC.
137. S'agissant de la gestion et du suivi de l'exécution de ces projets, un Comité directeur a été créé pour chacun d'eux. La première réunion de ces Comités directeurs s'est tenue à Bruxelles le 26 janvier 1993 pour le projet concernant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, et le 27 janvier 1993 pour le projet concernant Chypre, l'Egypte et Israël.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

138. La réunion des correspondants du REMPEC s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12). Elle a examiné la participation du Centre aux projets du Programme d'aménagement côtier ainsi que ses priorités concernant l'orientation de sa politique et ses besoins. Elle a estimé que la prochaine réunion des Parties contractantes devrait examiner la redistribution des fonds, notamment pour assurer au REMPEC des moyens financiers suffisants pour aider au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention.

Formation de personnel

139. C'est probablement dans le domaine de la formation que le Centre régional a obtenu les résultats les plus importants. Si, à l'époque de sa création en 1976, il n'existait pas de vraie possibilité de formation en Méditerranée, le Centre a progressivement développé avec succès un programme de formation. Depuis 1976, environ 750 personnes ont pris part aux cours de formation organisés et financés par le Centre, ou aux cours de formation auquel le Centre a fourni une assistance technique. En 15 ans, de 1977 à 1992 inclusivement, les crédits budgétaires que le Centre a dépensés pour la formation se sont montés à 860.00 \$ E.U. environ.
140. Un "Inventaire des participants des pays méditerranéens aux cours de formation à la lutte contre la pollution marine" qui donne des renseignements plus détaillés sur les activités de formation du Centre depuis sa création a été préparé en septembre 1992 et distribué en février 1993.

Cours de formation organisés et financièrement appuyés par le REMPEC

141. Le Centre a organisé avec l'appui technique de l'Ecole de formation en matière d'incendie et de sécurité de Malte, un cours de formation régional intitulé "Cours de formation liminaire sur la théorie et le maniement des équipements de protection lors des interventions contre les accidents maritimes mettant en jeu des substances chimiques - Medexpol 91" du 25 au 29 novembre 1991.

Cours de formation nationaux organisés en coopération avec le REMPEC

142. Israël: un cours de formation national sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures s'est déroulé à Eilat du 21 au 25 octobre 1991 avec l'appui technique du REMPEC.
143. Egypte: un cours de formation national sur la prévention, la maîtrise et l'intervention en cas de pollution marine s'est déroulé à Alexandrie du 24 février au 4 mars 1992 avec l'appui technique du REMPEC.
144. Malte: suite à une demande formulée par les autorités nationales maltaises chargées de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle, le REMPEC a aidé Malte à préparer, organiser et diriger le Séminaire sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle qui s'est tenu sur l'île Manoel les 2 et 3 mars 1993.

Difficultés rencontrées

145. Le programme à moyen terme (1990-1993) d'activités du Centre, adopté par la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, prévoyait des activités de formation que le Centre s'est évertué à mener à bien, malheureusement sans y parvenir entièrement. Les difficultés auxquelles est confronté le Centre dans l'organisation de cours de formation régionaux sont de deux ordres:
- a) depuis longtemps, les crédits budgétaires approuvés pour les cours ne sont plus réalistes;
 - b) le retard dans l'allocation des crédits prévus pour les cours pose aussi un problème.
146. Si l'on compare le budget actuel du Centre avec celui des années passées, on peut noter que, si celui-ci n'a que légèrement augmenté, les coûts des cours de formation ont enregistré une hausse considérable. Un budget minimum de 65.000 \$ E.U. affecté à chaque cours serait un montant plus que raisonnable. Cela équivaldrait à un budget annuel minimal de 130.000 \$ E.U. pour deux cours, contre les 85.000 alloués présentement.

147. A cet égard, la réunion des correspondants qui s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12) a insisté sur l'importance de la formation, a formulé le souhait que le budget alloué au REMPEC pour cette activité augmenterait en conséquence et a réitéré l'espoir que l'industrie pétrolière coopérerait dans ce domaine.

Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique

Communication et exercices

148. En cas de situation critique, une information complète et exacte doit être transmise rapidement aux personnes qui sont compétentes pour la traiter. A cet effet, il convient d'établir des procédures et des modèles de données, de mettre en place et de tester périodiquement des réseaux de communication. Le Centre a ainsi organisé, au cours de la deuxième quinzaine de juin 1992, l'exercice de communication ALERTEX afin de tester le système de communication et les procédures d'alerte adoptées dans la région.

Moyens de communication

149. La Septième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone a décidé que le REMPEC revaloriserait ses moyens de communication en faisant l'acquisition d'un système de communication par satellite INMARSAT A standard, et elle a approuvé le budget nécessaire à cette fin.
150. Le Centre a pris des initiatives pour acheter ce matériel. Avec le concours de l'OMI, des explorations ont été menées pour identifier une société idoine. Une société (Marconi) et un agent local (Malta Drydocks) ont été retenus, et un contrat portant sur l'achat, le transport, l'installation et la commande du matériel a été signé le 7 septembre 1992. Cependant, avant d'installer sur le toit le matériel de communication par satellite, il a fallu effectuer des réparations dans le bâtiment du Centre. L'étanchéification de ce dernier a été achevée le 4 septembre 1992, et les travaux d'aménagement d'un accès intérieur au toit et d'un dispositif de fixation du matériel ont commencé le 8 mars 1993. Ainsi, des instructions ont été données à la société (Marconi) le 26 février 1993 pour qu'elle prenne les dispositions d'expédition nécessaires en vue de la livraison du matériel. Il est prévu que le matériel sera installé prochainement.

Facilitation dans l'obtention d'une assistance et coordination de l'assistance internationale

151. En cas d'accident de pollution marine, le REMPEC, conformément à ses objectifs et aux fonctions qui lui ont été assignées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et compte tenu des moyens à sa disposition, peut, à la demande des Etats:
- (i) fournir des conseils et des services techniques ainsi que tout autre renseignement dont les Etats peuvent avoir besoin, en utilisant le Système d'information régional développé et maintenu à jour par le Centre;
 - (ii) mettre en action, une fois qu'elle sera devenue opérationnelle, l'équipe spéciale qui aidera l'intervention en cas de pollution marine accidentelle;
 - (iii) aider à obtenir une assistance internationale et la coordination de celle-ci, que les moyens (équipements, produits, matériel de lutte) proviennent du secteur public ou privé;
 - (iv) s'employer à aider les Etats victimes d'un accident en diffusant l'information.

L'assistance que le Centre peut octroyer ainsi à la demande des Etats devra être décidée au cas par cas entre les autorités nationales compétentes et le REMPEC. Le REMPEC s'appliquera à répondre de son mieux et le plus rapidement possible à toutes les demandes d'assistance, avec l'appui du Système d'information régional.

152. Une assistance consistant en échange/transmission de renseignements, en octroi de conseils techniques et d'information requise a été fournie aux autorités de divers Etats côtiers méditerranéens à l'occasion de plusieurs accidents survenus dans la région au cours de la période considérée.

Diffusion de renseignements concernant des navires transportant des déchets dangereux

153. En plusieurs occasions en 1992, il a été demandé au Centre, soit par une autorité nationale, soit par un correspondant officiel du REMPEC, soit par l'Unité de coordination du PAM, de diffuser ou de recueillir des renseignements sur certains navires transportant des déchets dangereux, ou de diffuser des renseignements sur un navire défectueux et susceptible de constituer un risque pour la navigation et l'environnement. Suite à ces demandes, le Centre a recueilli les renseignements pertinents et les a diffusés. Ces actions ont été jugées utiles.

154. Le rôle de collecte et de diffusion des renseignements se rapportant aux situations sus-mentionnées ne relève pas présentement des fonctions du Centre. En outre, ce rôle n'a pas été soumis à une décision des Parties contractantes. La réunion des correspondants du REMPEC, qui s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12), a considéré que les renseignements de cet ordre devraient en priorité être communiqués directement entre les "contacts nationaux en cas d'urgence" désignés à la Partie B du Système d'information régional. Les renseignements devraient également être transmis au REMPEC en indiquant les Etats auxquels les renseignements ont été adressés. La réunion a considéré que si, dans des circonstances exceptionnelles, le REMPEC a été contacté pour transmettre ce type de renseignements, il devrait s'efforcer de répondre à la demande dans la mesure de ses capacités. La réunion a également été informée que la prochaine réunion des Parties contractantes pourrait soulever la question de la diffusion de l'information concernant les déchets dangereux et confier à cet égard au Centre de nouvelles responsabilités.

Réunion des correspondants nationaux du REMPEC, Malte, 22-26 septembre 1992

Parmi les principaux résultats de la réunion, on relèvera:

Approbation d'un Code pratique pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne

155. La réunion a examiné et remanié un projet de Code pratique pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne, établi par le REMPEC. Le Code pratique remanié sera soumis pour adoption définitive à la prochaine réunion des Parties contractantes. Il servira de ligne directrice aux Etats côtiers méditerranéens dans le développement et l'harmonisation des lois et réglementations nationales concernant l'utilisation des dispersants contre les nappes d'hydrocarbures en mer.

Approbation de la proposition de création d'une Equipe spéciale méditerranéenne d'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle

156. En se rendant sur le théâtre d'un accident, les experts sélectionnés pour l'Equipe spéciale fourniront des conseils et une orientation technique aux autorités nationales en vue de les aider lors des phases initiales à décider des mesures de lutte à prendre et de l'assistance qu'il pourrait être nécessaire de solliciter. Cette proposition sera soumise pour adoption définitive à la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Approbation d'un plan de travail pour la période 1994-1997

157. La réunion des correspondants nationaux est convenue que le REMPEC devrait, à l'avenir, centrer principalement ses activités sur la mise au point de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. A cet égard, les progrès accomplis dans la mise au point de deux accords sous-régionaux ont été évoqués.
158. Cette orientation se reflète, avec le résumé des actions correspondantes, dans le programme à moyen terme d'activités du REMPEC pour la période 1994-1997, approuvé par la réunion, et qui sera soumis pour approbation définitive à la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. En approuvant le plan de travail, les correspondants nationaux ont insisté sur l'importance de la formation.
159. La réunion a exprimé le souhait que la coopération entre l'industrie pétrolière, le secteur des transports maritimes et le REMPEC se développerait, en indiquant que des initiatives pourraient être prises conjointement - notamment dans le domaine de la formation et de l'échange d'information - et elle a demandé au REMPEC de procéder à cet effet aux démarches nécessaires. Elle a également proposé qu'à l'avenir des représentants des organisations de l'industrie pétrolière et du secteur des transports maritimes soient invités en qualité d'observateurs aux réunions du REMPEC.

Administration du Centre

Equipement

160. Au cours des années passées, le Centre s'est employé à améliorer et développer ses capacités pour le traitement de texte, la reproduction de documents, la gestion des données, ainsi que ses moyens de communication. A l'heure actuelle, les moyens dont le Centre dispose pour le traitement de texte et la reproduction de documents peuvent être jugés satisfaisants. Le Centre a fait l'acquisition en 1992 d'un nouveau PC à grande capacité de mémoire qui lui permettra d'exploiter certaines bases de données et certains modèles de simulation qu'il s'est procurés. Le Centre envisage de se doter à l'avenir d'un lecteur CD-ROM qui lui permettra d'utiliser la base de données CC-INFO qui est disponible sur CD-ROM.

Bâtiment

161. Après la signature de l'accord de Siège, le Centre a contacté les autorités maltaises à propos de l'application de l'accord, notamment en ce qui touche l'entretien et la réparation du bâtiment ainsi que les conditions du milieu environnant. Des travaux portant sur la réhabilitation du bâtiment du Centre sont actuellement en cours.

Personnel

162. M. Jean Nicolas Hutin, ingénieur détaché par le gouvernement français, a remplacé le 20 novembre 1992 M. Laurent Daverio qui avait achevé sa période d'affectation au Centre au 31 octobre 1992.
163. L'élargissement du mandat du Centre aux substances autres que les hydrocarbures, décidé par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et la décision de supprimer le poste de directeur adjoint (administration) et de créer un nouveau poste de chimiste, a eu pour effet d'accroître les activités du Centre. De plus, la perspective d'une nouvelle extension des fonctions du Centre à la prévention de la pollution du milieu marin par les navires a conduit à réexaminer la dotation du Centre en effectifs. A cette fin, et en fonction des décisions qui seront prises touchant les futures fonctions du REMPEC, l'OMI devrait préparer des propositions pour soumission à l'Unité de coordination.

(c) **Mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne**

164. Suite à la décision de la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone de septembre 1990 (UNEP/BUR/37/6), une réunion d'experts nationaux sur les installations de réception

portuaires en Méditerranée s'est tenue au Caire du 16 au 19 décembre 1991 (REMPEC/WG.4/4). Cette réunion, organisée par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), a adopté un plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne (REMPEC/WG.4/4 - Appendice IV). Ce plan d'action propose une approche globale, intégrée et coordonnée conduisant au respect par les Etats côtiers méditerranéens des prescriptions des annexes I, II et V de la Convention MARPOL 73/78 et la réalisation du principal objectif dudit Plan d'action qui consiste à mettre un terme à la pollution intentionnelle de la mer Méditerranée par les rejets provenant des navires.

165. Ce plan d'action:

- (i) fixe les objectifs et établit les actions prioritaires destinées à atteindre ces objectifs;
- (ii) identifie les activités correspondantes énumérées dans un Programme régional d'activités devant être mis en oeuvre au niveaux national et régional;
- (iii) organise la coordination et la coopération entre les Etats et les différentes organisations;
- (iv) décide des arrangements concernant la coordination.

Ces composantes sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, et elles doivent être mises en oeuvre ensemble afin d'atteindre avec succès les objectifs du Plan d'action.

166. La réunion est convenue que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), créé en vertu du Protocole relatif aux situations critiques, géré par l'Organisation maritime internationale, constituait la structure de coordination appropriée pour assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action. La réunion est convenue que la fonction du REMPEC en tant que structure de coordination consisterait à:

- (i) fournir le cadre des consultations et de la coopération entre les Etats côtiers méditerranéens et les diverses organisations en ce qui concerne la coopération régionale en matière d'installations de réception portuaires;
- (ii) de faire office de centre moteur pour la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action;
- (iii) de mener à bien toutes les tâches qui lui sont assignées par le Plan d'action.

167. La réunion, consciente que le REMPEC, sans une dotation en effectifs supplémentaires et les crédits budgétaires indispensables, manquait de la capacité de s'acquitter de cette tâche (et estimant également que les incidences financières de cette coordination ne pouvaient être présentement assumées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée créé sous l'égide du PAM), a demandé au Secrétaire-général de l'OMI, en coopération avec les organisations participant au METAP, de prendre les mesures nécessaires en vue de conclure un arrangement pour une période intermédiaire de deux ans prévoyant l'appui financier des mécanismes de coordination. Elle lui a également demandé d'informer les Parties contractantes à la Convention de Barcelone du résultat de ses démarches.

168. Le 7 février 1992, le REMPEC a soumis à l'OMI une proposition de document de projet sur les arrangements administratifs et financiers pour la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne. Après avoir été définitivement arrêté par l'OMI, le document de projet a été envoyé, le 27 mars 1992, pour approbation et signature, au PNUD, à la Banque mondiale, à la Commission des Communautés européennes et à la Banque européenne d'investissement.

169. Afin de conférer au Plan d'action approuvé tout le relief voulu, outre la distribution du rapport contenant le Plan d'action à tous les correspondants officiels du REMPEC, la réunion a demandé au Coordinateur du Plan d'action pour la Méditerranée d'adresser aux Points focaux gouvernementaux du PAM un exemplaire dudit Plan d'action. La réunion a demandé qu'un exemplaire de ce rapport, ainsi que des

rapports à venir des diverses réunions prévues conformément au Plan d'action approuvé, soient adressés au Bureau des Parties contractantes de la Convention de Barcelone. Pour ce faire, des rapports ont été envoyés en date du 31 janvier 1992, accompagnés d'une lettre signée du Coordonnateur du Plan d'action.

170. A l'occasion de la "Deuxième conférence ministérielle sur la coopération euro-méditerranéenne en matière d'environnement dans le bassin méditerranéen" qui s'est tenue au Caire du 28 au 30 avril 1992, le directeur du REMPEC a effectué une présentation succincte du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne. La conférence ministérielle a approuvé, entre autres, un programme de spécifications qui, dans le cadre des actions d'appui à un développement durable au titre de la coopération régionale, invite à "une adjonction au programme d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne; le REMPEC (Malte) préparera un programme de surveillance et de prévention de la pollution marine accidentelle ou opérationnelle reposant sur l'application rigoureuse de la législation existante et la coordination des systèmes nationaux de surveillance, programme qui sera présenté aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone (objectif 1994)". (Voir REMPEC/WG.5/INF.30 - Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, Le Caire, Egypte, 28-30 avril, 1992).
171. La réunion du Caire de décembre 1991 est convenue qu'un document détaillé et actualisé sur la situation actuelle concernant l'aménagement d'installations de réception dans les ports de la Méditerranée serait d'une suprême importance. C'est pourquoi la réunion a demandé au Centre régional d'établir pour la prochaine réunion des correspondants du REMPEC un document récapitulatif utilisant notamment les documents d'information présentés par les représentants de divers Etats côtiers méditerranéens et organisations lors de ladite réunion. La réunion est convenue que, pour la collecte de renseignements sur l'aménagement d'installations de réception, le questionnaire préparé par la réunion et joint au rapport devrait être utilisé. Jusqu'à ce jour, seules l'Espagne et la Tunisie ont communiqué les renseignements au REMPEC.
172. En outre, l'organisation grecque HELMEPA a contacté le Centre afin que soit examiné comment la coopération pourrait être instaurée entre la REMPEC et l'HELMEPA en vue de réaliser certaines activités prévues dans le cadre du Plan d'action. Faute des moyens de donner une suite à cette coopération, le Centre n'a pu que donner une réponse provisoire.
173. La réunion du Caire est aussi convenue que la réunion des correspondants du REMPEC devait examiner la mise en oeuvre du Plan d'action, procéder aux ajustements nécessaires et le remanier selon les besoins de développement futur, et qu'un rapport sur le Plan d'action, assorti de propositions concernant des arrangements d'ordre financier et institutionnel, devrait être présenté à la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

174. La réunion des correspondants du REMPEC des 22-26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12), soulignant l'importance particulière que revêtent les installations de réception portuaires pour la prévention de la pollution, a souhaité que la réunion des Parties contractantes procure au REMPEC les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

E. Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen

2. Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

175. Réunions institutionnelles

Le personnel du Centre a pris part à toutes les réunions de coordination organisées par le PAM, au cours de la période considérée. En outre, le Centre a participé aux réunions suivantes:

- Réunion du Comité consultatif du CAR/PAP au ministère de l'Environnement, février 1992, Paris.
- Préparation et organisation d'un séminaire régional sur la prospective méditerranéenne pour les décideurs en matière de développement et environnement des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, octobre 1992, Sophia Antipolis.

En outre le Centre a organisé:

- Réunion des Points focaux pour le PB, conclue par une conférence de presse avec le ministre français de l'Environnement, octobre 1992. La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM.
- Réunion du Comité consultatif du CAR/PB, janvier 1993, Paris.

176. Etude systématiques et prospectives

Le Centre a actualisé des études sur le tourisme dans le bassin méditerranéen avec actualisation des scénarios, sur la démographie dans le bassin méditerranéen avec actualisation des scénarios, sur l'économie et la géopolitique dans le bassin méditerranéen avec actualisation des scénarios.

177. Programme d'aménagement côtier et développement de méthodes prospectives au niveau local/côtier

- Baie de Kastela: rapport sur "la gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela: scénarios développement/environnement", février 1992.
- Ile de Rhodes: préparation de l'étude en trois phases (juillet 1991, mars et décembre 1992). Le rapport global définitif doit être établi.
- Région littorale syrienne: des contacts ont été amorcés au début de 1992, l'élaboration est longue mais la coopération se renforce. En tout cas, l'étude devrait être menée à bien d'ici la fin de 1993.
- Albanie: participation à une mission préparatoire et préparation de la contribution sur l'approche systémique et prospective pour les scénarios développement/environnement.
- Fuka-Matrouh: préparation préliminaire de la contribution à ce PAC et participation la mission directive/technique du PAM.
- Sfax: participation à la mission directive/technique du PAM et préparation de la contribution.

178. Scénarios nationaux

- Liban: des contacts ont été amorcés avec des décideurs et scientifiques libanais mais le suivi

pour un scénario systématique et une approche prospective est compliqué par la situation du pays.

- Israël: "Qualité de l'environnement en Israël, 2000-2025", publié par le ministère de l'Environnement (une version actualisée des scénarios nationaux).
- Libye: un résumé du rapport principal "Les scénarios nationaux du Plan Bleu - Libye: 2000-2025" avec deux rapport sectoriels (eau, urbanisation) ont été reçus en mars 1992. Le suivi est en cours d'organisation.
- Les scénarios nationaux pour d'autres pays sont en cours d'examen et d'actualisation, ou tout juste en préparation quand ils n'avaient pas été établis auparavant, tout en réalisant la contribution du PB au PAC correspondant.

179. Divers

- Iskenderun: retenue comme projet géographique concret, la zone d'Iskenderun a été étudiée plus en détail en étroite coopération avec une équipe de l'Université d'Ankara et sur requête du ministère de l'Environnement. Le Système d'informations géographiques a été appliqué, la méthodologie systémique amplement utilisée (cartographie, matrices, jeux d'acteurs) et l'approche systémique du scénario mise en pratique.
- Une actualisation des scénarios sur d'autres sujets spécifiques (eau, énergie, industrie) a été effectuée dans les fascicules correspondants qui ont été publiés.

180. Base de données - "Observatoire"

- Conformément à une recommandation des Parties contractantes, le CAR/PB a préparé un document de projet (plusieurs versions d'une étude de faisabilité) pour la promotion de la fonction "Observatoire de l'environnement méditerranéen" ("Observatoire"). Soumis à la Commission des Communautés européennes, division DG-XI, ce projet a été retenu en juillet 1992, approuvé en octobre 1992 et signé en février 1993. Cet "Observatoire" renforcera les capacités du CAR/PB pour la base de données socio-économiques et surtout pour le développement d'une base de données et d'indicateurs pertinents sur l'environnement méditerranéen. Des contacts sont actuellement pris en vue d'une coopération avec l'OCDE et l'IFEN (Institut français pour l'environnement). L'"Observatoire" sera mis en place en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et les agences nationales pour l'environnement en Méditerranée.
- Le classement de la documentation a été revu et une typologie sera définitivement adoptée avec le développement de l'"Observatoire" (un documentaliste doit commencer à travailler à partir d'avril 1993).
- L'étude sur l'approche méthodologique et les indicateurs environnementaux pour les pays méditerranéens a été établie (sous la supervision d'un expert de la CEE, spécialisé en biodiversité, qui s'est joint à l'équipe de l'Observatoire". L'étude sera publiée et distribuée prochainement.
- La "littoralisation" et l'"environnementalisation" de la base de données PB sont en cours. Il a été acquis un nouveau matériel pour accroître la capacité d'analyse et améliorer la qualité des résultats. Ce matériel a déjà été appliqué à des cas locaux (principalement Iskenderun) et à l'approche globale.
- Préparation d'un séminaire (26-28 avril 1993, Sophia Antipolis) en coopération avec la CEE/DG-XI/EAE sur "Les systèmes d'information et les statistiques sur les ressources naturelles". Les institutions et experts concernés et intéressés de la Méditerranée y sont invités.

181. Communication - Formation

- Séminaire régional sur la prospective méditerranéenne.
- Préparation d'un cours d'été à l'université de Nice, du 30 août au 17 septembre 1993, portant sur "Les processus biogéochimiques et l'environnement méditerranéen" avec le concours de la CCE, de l'UNESCO, de la CIESM. Il est prévu que la plupart des pays méditerranéens et européens y prendront part.
- Participation à plusieurs séminaires et ateliers ayant trait au développement et à l'environnement du bassin méditerranéen.
- Préparation d'une mission d'étude sur le terrain, dans le sud-est de la France, de responsables nationaux et locaux de Turquie.
- L'élaboration d'un manuel pratique sur l'utilisation des outils prospectifs pour les décideurs et experts est en cours. Plusieurs réunions d'experts ont déjà eu lieu. La prochaine se tiendra à Barcelone en avril 1993. Le projet est prévu pour juillet/août 1993, et la version finale pour la fin de 1993.
- Participation à une exposition publique avec un stand PB/PAM.
- Préparation et publication d'une nouvelle brochure sur le CAR/PB qui a été largement distribuée à la Conférence de Rio et adressée aux institutions et experts méditerranéens.
- Publication des quatrième, cinquième et sixième volumes de la série des Fascicules du Plan Bleu portant respectivement sur "l'industrie", "les îles" et "l'eau". Le septième fascicule sur "l'énergie" sera publié en avril 1993. Les fascicules sur "le tourisme" et "les risques majeurs" sont en préparation.

182. Observations d'ordre général

La plupart des activités que devait exécuter le CAR/PB ont été menées à bien de manière assez satisfaisante. Les activités du CAR/PB sont de mieux en mieux connues et le Centre reçoit en nombre croissant des demandes de présentation, explication, formation et assistance.

183. Principaux documents et rapports préparés au cours de la période considérée

- Fascicules du Plan Bleu:
 - N 4: Industrie et Environnement en Méditerranée, évolution et perspectives.
 - N 5: Les Iles Méditerranéennes, enjeux et perspectives.
 - N 6: L'eau dans le bassin méditerranéen, situation et prospective.
- L'avenir démographique de la rive Sud de la Méditerranée, mai 1992.

- Evolution récente du tourisme: comparaison entre Nord et Sud de la Méditerranée, janvier 1992.
- Scénarios développement/environnement pour Rhodes, décembre 1992.
- Prospective de l'Ile de Rhodes, février 1992.
- Reflexion sur une révision des hypothèses économiques des scénarios méditerranéens du Plan Bleu, septembre 1992.
- Projet Iskenderun: analyse systémique et prospective, mars 1992.
- Données statistiques et indicateurs de l'environnement pour l'analyse systémique et prospective dans les zones côtières méditerranéennes, avril 1993.

(b) Planification et gestion du littoral**Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**

184. La mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1992-93 repose sur le plan de travail et le budget approuvés par la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue au Caire en octobre 1991. Le cadre conceptuel se fonde sur le mandat du CAR/PAP et sur les délibérations de la Déclaration de Gênes et de la Charte de Nicosie.

Le plan de travail a pour objectif fondamental de contribuer à l'instauration et/ou au renforcement du processus de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée, axé sur la réalisation d'un développement durable où les préoccupations en matière d'environnement, la protection et l'utilisation rationnelle des ressources côtières et marines, et la réduction de la pollution figurent parmi les grandes visées.

Selon le plan de travail approuvé, les activités ont été centrées sur:

- (i) les activités liées au PAP au sein du PAC du PAM;
- (ii) l'identification, l'évaluation et le développement des outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières;
- (iii) l'exécution des projets de coopération en cours; et
- (iv) l'exécution des diverses actions prioritaires.

185. Exécution des activités liées au PAP au sein des PAC du PAM

- PAC "Littoral syrien": La principale activité au sein de ce PAC, le Plan de gestion côtière, a été menée à bien au début de 1992. Le Plan a été présenté aux autorités nationales lors d'une réunion à Damas (20 participants) et aux autorités locales (plus de 100 participants) à Lattaquié. Le Plan a été bien accueilli, quelques modifications ont été proposées et un nouveau chapitre concernant l'application a été ajouté. La version finale a été établie en anglais et en arabe, et distribuée. Il convient de noter que certaines des recommandations du Plan ont déjà été mises en pratique. La formation sur le SIG et l'application de celui-ci ont été achevées à la fin de 1992, et le rapport final a été diffusé.

L'ECA d'un complexe touristique a été préparée. A la demande des autorités syriennes, il a été effectué une mission pour aider les autorités nationales à appliquer l'EIE, et une autre mission pour préparer la base de données pour Banyas. Avec ces activités, le programme du PAP au sein de ce PAC a été mené à bien.

- PAC "Rhodes": Les activités qui ont été achevées comprennent des rapports sectoriels pour l'étude de gestion intégrée, une étude sur la capacité d'accueil d'activités touristiques, l'EIE de la station d'épuration des eaux usées, et la base de données, de même que la formation sur le SIG et l'application pratique de celui-ci. Les activités portant sur la planification de l'énergie ont démarré au début de 1992, tandis que celles concernant la gestion des déchets liquides et la gestion des ressources en eau n'ont démarré qu'en 1993 en raison du retard de la signature du contrat avec la Banque européenne d'investissement. Plusieurs missions et réunion d'experts ont été organisées. En décembre 1992, une présentation conjointe par le PAM des résultats obtenus jusqu'ici a été organisée avec la participation d'environ 50 représentants de diverses autorités et institutions nationales et locales. Selon les délibérations de cette réunion, la version finale de l'Etude de gestion intégrée sera établie et présentée au cours du deuxième semestre 1993.

- PAC "Baie d'Izmir": Les activités achevées en 1992 ont compris six rapports sectoriels, un rapport sur l'état d'avancement de l'Etude de gestion intégrée ainsi que la formation sur le SIG et l'application de celui-ci qui est désormais utilisé sur une base permanente à la Division d'aménagement urbain de la Municipalité d'Izmir. En novembre 1992, l'atelier interactif sur les relations mutuelles environnement/développement dans la zone de la Municipalité d'Izmir a été organisé avec la participation de plus de 50 représentants des autorités et institutions nationales et locales. Les délibérations de cet atelier servent à la formulation de l'Etude de gestion intégrée. La présentation finale de toutes les activités du PAP et du PAM dans le cadre de ce PAC est prévue pour septembre 1993.
- PAC "Baie de Kastela": Dans le cadre de ce PAC, deux documents ayant trait à la gestion des ressources en eau de la zone ont été achevés et présentés aux autorités locales en 1992. La formation sur le SIG et l'application de celui-ci aux loyers urbains, l'évaluation de la qualité des sols pour l'agriculture et la réhabilitation du centre historique (financée conjointement par la Banque mondiale) ont été menées à bien. Une autre étude sur la sélection de la station d'épuration des eaux usées optimale a été achevée et ses résultats ont servi à la conception de la station. Enfin l'étude intitulée "Evaluation et protection de la zone de Pantan" a été achevée et soumise au CAR/ASP pour examen. Il convient de mentionner que la Banque mondiale a appuyé les activités liées au PAP au sein de ce PAC avec des crédits considérables. Les résultats des études du PAP ont servi à la conception du réseau d'assainissement, d'épuration et d'élimination des déchets de la zone, ainsi qu'aux plans et pratiques de gestion des ressources en eau. Avec ces activités, le programme du PAP au sein du PAC a été mené à bien. Un rapport de synthèse final sera préparé et présenté aux autorités nationales et locales au cours du deuxième semestre de 1993.
- PAC "Albanie": Il a été organisé une mission sur la gestion des ressources en eau (Tirana, décembre 1992), ainsi qu'une mission au CIHEAM - Bari pour assurer l'harmonisation des activités au sein du PAC. Le projet de proposition d'activités liées au PAP à inclure dans l'accord a été élaboré. Deux missions sont en préparation, pour mars et avril respectivement, afin de mettre en place le cadre de l'étude de gestion intégrée, le SIG, l'EIE et les activités sectorielles sur le développement touristique.
- PAC "Sfax": Un rapport mis à jour sur les caractères naturels et les problèmes de la zone a été établi. Le PAP a participé à une mission du PAM (février 1993) organisée pour examiner la teneur de ce PAC avec les autorités et institutions nationales et locales.
- PAC "Fuka": Un expert du PAP a pris part à une mission préparatoire du PAM. Les préparatifs sont en cours pour le démarrage des activités.

186. Outils et techniques de planification et de gestion

- Application de l'EIE. Des cours de formation ont été organisés: en avril 1992 à Damas (45 participants) et en janvier 1993 à Mersin - Turquie (30 participants). Un expert s'est rendu en Syrie pour aider le ministère de l'Environnement à introduire l'EIE dans la procédure nationale d'approbation des projets de développement. Des EIE pour un complexe touristique en Turquie (Patara), pour une station d'épuration à Rhodes, pour un émissaire sous-marin dans la baie de Kastela, et pour un complexe touristique en Syrie (Amrit) ont été menés à bonne fin par des experts nationaux avec le concours de consultants du PAP. Enfin, un ensemble de documents de formation sur l'EIE a été élaboré et diffusé.

- Formation sur le SIG et application de celui-ci. Les activités réalisées dans ce domaine sont mentionnées à la rubrique des PAC. En outre, deux consultants du PAP, parrainés par le GRID-Nairobi, ont pris part à un cours de formation avancée à Prague. Des rapports finaux sur toutes les activités et un rapport récapitulatif ont été achevés et diffusés.
- Identification et application d'instruments économiques de gestion intégrée de zones côtières. Plusieurs documents sur ce sujet ont été élaborés, une réunion d'experts a été organisée (Trieste, mai 1992), le rapport et les documents correspondants ont été diffusés. A l'heure actuelle, des préparatifs sont en cours pour un atelier sur ce sujet qui doit se tenir au cours du deuxième semestre 1993.
- ECA des activités touristiques. Sur la base de deux missions d'experts du PAP et de la contribution d'un groupe d'experts locaux et nationaux, le projet "Evaluation de la capacité d'accueil d'activités touristiques à Rhodes" a été achevé et présenté aux autorités locales et nationales. Les résultats de l'étude indiquent que la capacité d'accueil du développement touristique à venir de l'île est considérablement plus faible qu'on ne l'avait prévu antérieurement par des méthodes classiques. Les activités préparatoires pour l'application du même instrument dans les PAC "Fuka", "Albanie" et "Sfax" en 1993 sont en bonne voie.

187. Exécution de projets de coopération

- Projet pilote sur la cartographie et la mesure des processus d'érosion, exécuté par le PAP et l'ICONA - Espagne, avec le concours de la FAO et la participation de l'Espagne, de la Tunisie et de la Turquie. Le sous-projet relatif à la cartographie de l'érosion a été achevé en 1992 (travaux sur le terrain des équipes nationales, missions d'experts PAP, ICONA et FAO, série de cartes achevée, rapports nationaux de l'Espagne, de la Tunisie et de la Turquie). En décembre 1992, un séminaire a été organisé pour présenter les résultats du projet et la méthodologie complémentaire mise au point dans ce cadre. Le séminaire s'est attaché aux résultats du sous-projet, il a adopté la méthodologie mise au point et a recommandé qu'elle soit appliquée sans délai par l'organisation d'activités de formation aux niveaux régional et national. La deuxième partie du projet - mesure des processus d'érosion - a démarré en septembre 1992 avec la sélection de zones de surveillance, la mise en place des appareils de mesure et la surveillance des phénomènes d'érosion. Ce sous-projet sera achevé à la fin 1993, tandis que les rapports sur les résultats finaux, leur diffusion et leur utilisation interviendront en 1994.
- Aquaculture. Au début de 1992, la direction de MEDRAP II et la FAO ont proposé au PAP d'examiner la possibilité de mener une action conjointe en 1993 et en 1994/95 en se servant pour base de la proposition de projet PAP/FAO "Définitions de critères écologiques pour le développement rationnel de l'aquaculture dans les zones côtières de Méditerranée", préparé au cours de la période 1987-89. Une réunion s'est tenue à Rome (FAO) en juillet 1992; il y a été convenu d'actualiser le projet et d'amorcer l'activité si un financement extérieur était assuré. La proposition de projet actualisée a été présentée à la réunion du Comité directeur de MEDRAP II (Tirana, décembre 1992). A l'occasion de la mission du PAP en Tunisie (février 1993), une réunion a été organisée avec le directeur de MEDRAP II et il y a été convenu qu'un atelier serait organisé à ce sujet à Athènes les 29 et 30 avril 1993, avec le financement par MEDRAP II.

- Réduction des risques sismiques. Le projet de coopération pour la réduction des risques sismiques dans la région (SEISMED), lancé par le PAP et exécuté au titre de projet PNUD, financé en majeure partie par une donation du gouvernement italien, a été achevé en 1992. Les résultats du projet ont été présentés à la réunion des Points focaux nationaux du PAP en octobre 1992. La réunion s'est déclarée satisfaite des résultats et a proposé que le PAP/PAM appuie l'initiative visant au suivi de ce projet.
- Le Coordinnateur du PAM a été proposé par le gouvernement grec pour être l'un des sept membres du Conseil d'administration du Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre, récemment créé à Athènes. Le Centre est une organisation à but non lucratif, créée selon la législation grecque, dans le cadre de l'accord partiel ouvert du Conseil de l'Europe sur la prévention, le protection et l'organisation de secours concernant les grandes catastrophes naturelles et technologiques. Ses principaux objectifs sont d'entreprendre des recherches sur la prévision des séismes, de réduire au minimum les pertes en vie humaines et les dégâts, et d'assurer une formation pour les situations d'urgence.

188. Exécution des diverses actions prioritaires

- Gestion des ressources en eau. Le projet "Gestion des ressources en eau de l'île de Malte", financé par la CE et exécuté par le BRGM - Orléans, a été mené à bonne fin vers le milieu de 1992. Le rapport final du projet a été présenté aux autorités nationales, et ses résultats sont maintenant mis en application. Un rapport de synthèse a été présenté à la réunion des Points focaux nationaux du PAP en octobre 1992. La réunion a commenté les résultats du projet.

En 1992, le PAP a élaboré et présenté aux autorités maltaises une deuxième proposition de projet sur "la conservation des ressources en eau pour les îles maltaises".

Les résultats des activités ci-dessus ont été utilisés dans le programme de formation portant sur cette action prioritaire conjointement avec les autorités nationales et les institutions de Malte, des cours de formation ont été organisés à La Valette sur l'utilisation de modèles aquifères (janvier 1992) et de bases de données pour la gestion des ressources en eau (novembre 1992).

Enfin, en consultation avec les autorités et institutions maltaises, le CAR/PAP a présenté à la réunion des Points focaux nationaux du PAP la proposition d'instauration à Malte d'un programme permanent de formation sur la gestion des ressources en eau. La proposition a été examinée à la réunion qui a recommandé que d'autres options possibles soient étudiées avant qu'une décision finale ne soit prise.

- Conservation des établissements historiques. Une réunion d'experts sur la conservation des établissements historiques arabes, prévue et préparée pour le milieu de 1992, a dû être annulée pour cas de force majeure. Le thème et les documents de la réunion ont été inclus dans l'atelier final sur la méthodologie de la conservation des établissements historiques méditerranéens qui s'est tenu en décembre 1992 à Gênes. L'atelier a examiné, modifié et adopté la méthodologie de conservation des établissements historiques méditerranéens mise au point par un certain nombre d'experts méditerranéens de renom au sein du Programme PAP en 1987-1991. En outre, l'atelier a recommandé l'application urgente de la méthodologie par la préparation et la diffusion de lignes directrices pertinentes (en 1993) et des cours de formation nationaux à organiser en 1994-95. En 1993, le PAP a amorcé l'élaboration des lignes directrices avec la participation active d'experts de renom provenant de cinq pays méditerranéens.

- Gestion des déchets liquides et solides urbains. Conjointement avec l'OIE-CEFIGRE (France), des documents de travail ont été établis et un cours de formation sur la gestion des déchets liquides a été organisé à Rabat (septembre 1992). Les documents ont été traduits en anglais et diffusés en janvier 1993. En janvier 1993, le PAP a amorcé la préparation du cours de formation sur la gestion des déchets solides dans les pays méditerranéens en développement.
- Développement du tourisme en harmonie avec l'environnement. Dans cette action prioritaire, les activités ont été exécutées grâce à des outils et techniques servant au PAC. A l'heure actuelle, elles sont centrées sur l'application de l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) des activités touristiques. Les résultats et enseignements obtenus jusqu'ici indiquent que l'ECA pourrait devenir un outil aisément applicable et efficace de développement durable et écologiquement rationnel du tourisme méditerranéen.

189. Activités de nature générale

- Le rapport final pour 1991, les rapports financiers trimestriels et les rapports intermédiaires semestriels pour 1992 ont été rédigés et envoyés à l'Unité MED et au PNUE. Les deux rapports finaux ont été vérifiés et les rapports d'audit ont été adressés à l'Unité MED et au PNUE. Le directeur du Centre a participé aux réunions des directeurs des CAR et de l'Unité MED en 1992 et 1993, à deux conférences sur la gestion côtière tenues à Gênes à l'occasion du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (financées par l'Ente Colombo), à la réunion consultative sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée et à deux réunions sur l'élaboration de lignes directrices pour la gestion intégrée de zones côtières (financé par le CAP/OZC).

190. Coopération avec les Points focaux du PAP, les organisations des Nations Unies et les institutions internationales

- Le Centre n'a pas cessé de maintenir une coopération soutenue avec ses Points focaux nationaux. La participation active de ceux-ci à la formulation et la réalisation des diverses activités a revêtu une grande importance, et le Centre tient à exprimer à ce sujet sa gratitude et sa reconnaissance.
- Une coopération très soutenue et fructueuse s'est poursuivie avec la FAO (sur l'érosion des sols, la gestion des ressources en eau, l'aquaculture et la gestion intégrée de zones côtières), l'ICONA - Madrid (sur l'érosion des sols), l'Institut méditerranéen de l'eau, l'Institut européen de l'eau, l'Office international de l'eau - CEFRIEGRE, et la Compagnie des eaux - Malte (sur la gestion des ressources en eau), le CAP/OZC-PNUE (gestion intégrée de zones côtières), le DHA-UNDRO (sur les risques sismiques) et le GRID - Nairobi, l'UNITAR - Genève et l'Environmental Systems Research (ESRI-Redlands, USA) (sur le SIG et l'ARC/INFO).

191. Coopération avec les autorités et institutions du pays hôte et appui de celles-ci

- En 1991 et 1992, une nouvelle situation légale s'est instaurée dans le pays hôte. La République de Croatie, anciennement l'une des républiques de la Yougoslavie, a fait l'objet d'une reconnaissance internationale comme Etat indépendant et membre des Nations Unies. Comme la Croatie était la république hôte, responsable du Centre et contribuant en majeure partie à son appui et son ancien statut juridique, le gouvernement et les autorités locales de la République indépendante de Croatie ont continué à fournir l'appui et le pays hôte sa contribution au Centre. De bonnes conditions de travail et autres ont ainsi été assurées pour l'exécution du programme. En outre, le Centre a établi une coopération avec un certain nombre d'universités et institutions nationales et locales, ce qui a permis la participation d'experts de renom sur une base non commerciale. De plus, des autorités et institutions nationales et locales ont ménagé la participation active de leur personnel scientifique et spécialisé permanent réputé à des conditions non commerciales, ce qui a considérablement réduit les frais de leur engagement. En 1992, le gouvernement de la Croatie a déposé une demande d'adhésion au PAM dont la procédure est en cours. L'appui accordé par le gouvernement et les autorités et institutions

locales a été essentiel pour la mise en oeuvre sans heurt et efficace du programme. Par conséquent, tout au long de la période considérée, le Centre a travaillé normalement.

192. Principaux problèmes rencontrés

- Parmi les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du programme, il convient de souligner les suivants:
 - L'approbation tardive des fonds en 1992 et au début de 1993 ont occasionné des retards dans la préparation et l'exécution du programme. Certaines activités ont dû être ajournées à 1993, tandis qu'un petit nombre d'entre elles n'ont pu être du tout exécutées.
 - L'évaluation des activités de formation a indiqué que, bien que les antécédents personnels fussent requis pour la candidatures aux stages, dans certains cas les stagiaires possédaient une connaissance insuffisante de la langue de travail ou n'étaient pas en mesure de diffuser et/ou d'utiliser les connaissances acquises. De plus, les cours de formation nationaux étaient beaucoup plus efficaces que les cours régionaux.
 - Dans quelques cas s'est fait ressentir le besoin d'une meilleur coordination entre les autorités nationales et locales, ainsi que d'une harmonisation des diverses activités au sein du PAC. Une collecte harmonisée, efficace et bien organisée des données s'est avérée être ce qui faisait le plus défaut au sein du PAC.
 - L'approbation tardive de fonds extérieurs a occasionné des retards dans certains PAC, tandis que les ressources limitées du PAM n'ont pas permis de s'engager plus à fond dans plusieurs activités.
 - Lors des efforts déployés pour assurer une répartition géographique équitable entre les consultants recrutés pour diverses activités, on s'est heurté à plusieurs problèmes: des Points focaux nationaux avaient des difficultés à proposer des consultants ayant le profil et les connaissances voulues, ainsi qu'une connaissance suffisante de la langue de travail; d'autre Points focaux proposaient des consultants qui ne pouvaient être acceptés pour les mêmes raisons; et parfois, les conditions financières posées par des consultants ne pouvaient être satisfaites. Enfin, dans de rares cas, il a été difficile d'accorder le calendrier des activités avec la disponibilité des consultants.
 - En plusieurs occasions, des difficultés ont surgi quant aux contrats de sous-traitance devant être signés par diverses autorités et/ou institutions nationales. Ainsi, il a fallu signer des contrats de consultant au lieu de contrats de sous-traitance.

F. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques**10. Protection du patrimoine commun****(a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées****(b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)****Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées ayant un intérêt écologique et biologique**

193. Cette activité est développée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 17(h) de la Déclaration de Gênes.

La notification et la transmission des informations relatives aux aires spécialement protégées ont été entreprises pour l'établissement d'une deuxième édition du Répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, Partie I: Sites de valeur biologique et écologique. Cette nouvelle édition comprendra 128 sites au lieu des 74 initialement créés (conformément au point 17(h) de la Déclaration de Gênes).

Conformément aux travaux réalisés en 1989 et assortis de la proposition de la création de 55 sites, et avec la collaboration de l'UICN, une révision du Répertoire des aires de valeur écologique et biologique proposées pour protection a été menée à bien.

194. Une version provisoire de la deuxième édition du "Répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, Partie I: Sites de valeur biologique et écologique" a été présentée à la réunion des Points focaux nationaux pour les Aires spécialement protégées. Cette révision comporte l'adjonction de nouvelles fiches ainsi que l'actualisation (le cas échéant) des fiches existantes. Les Points focaux nationaux ont été invités à communiquer au CAR/ASP, avant le 31 janvier 1993, des observations et des modifications. Une partie des fiches reçues sont en cours de traitement. Une lettre de rappel a été adressée aux pays qui n'ont pas encore répondu.

195. Dans le cadre de ses activités générales, le CAR/ASP a effectué une mission d'experts (un expert du CAP/ASP et un consultant) en Albanie (10-15 décembre 1992) qui visait avant tout à:

- nouer des contacts avec les autorités, les scientifiques et les techniciens albanais;
- recueillir des informations et de la documentation sur les aires protégées marines et côtières ainsi que sur les espèces menacées en Albanie;
- informer les autorités albanaise des initiatives du CAR/ASP pour l'application du Protocole ASP;
- déterminer les intérêts et les priorités du pays dans le domaine couvert par le CAR/ASP afin d'évaluer les possibilités de coopération et d'assistance à l'Albanie de la part du Centre.

196. Concernant la gestion, le Centre a, en collaboration avec le MEDPAN, organisé une visite de formation et d'information pour un groupe de pays du Sud de la Méditerranée dans des parcs français: Port-Cros, Camargue et Cévennes, en avril 1992.

197. Se référant à une demande formulée par le Point focal tunisien pour les Aires protégées, le Centre a réalisé une étude sur la faisabilité et l'opportunité de créer des réserves naturelles en huit sites de Tunisie.

198. Certains pays envisagent soit de créer de nouvelles aires protégées, soit d'améliorer leur gestion, comme par exemple: le parc national de Zembra-Zembretta en Tunisie, le parc national d'El Kala en Algérie; la Turquie a créé neuf nouveaux sites; l'Italie indique que bon nombre de ses sites seront protégés à l'avenir et qu'elle en a créé quatre nouveaux. Le Maroc, Chypre, Malte et le Liban ont chacun un nouveau site. L'Unité de coordination a déjà reçu notification de ces sites.

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées d'intérêt

scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif

199. Cette activité a été développée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 1/(g) de la Déclaration de Gênes. A ce titre, le Centre a mené les actions ci-après ou y a participé:

- Préparation d'un Répertoire des aires protégées marines et côtières d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif. Une action a démarré en coopération avec l'UICN et est consacrée aux définitions des sites et aux fiches descriptives qui pourraient être incluses dans le Répertoire. Ces définitions ont été présentées et distribuées à la réunion des Points focaux nationaux. Le document a principalement traité la définition des sites à inclure dans cette catégorie et aux critères de leur inclusion dans le Répertoire. Il a été convenu que des observations écrites seraient communiquées au CAR/ASP avant le 31 mars 1993.
- Définitions des responsabilités respectives du Centre ASP, du CAR/PAP et de l'Atelier de Marseille (100 sites historiques) pour cette activité.
- Participation à la deuxième réunion pour les 100 sites historiques méditerranéens (Thessalonique, juin 1992).
- Le CAR/ASP a mené une étude de cas sur le site historique de Carthage en Tunisie.
- Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de responsables de sites, le CAR/ASP parraine en partie la réunion devant avoir lieu avec les responsables des sites historiques des pays Maghreb, avec la collaboration de l'Atelier de Marseille. Il est prévu que la réunion se tiendra en avril 1993 à Djerba (Tunisie).

Assistance aux pays pour l'établissement de leur législation se rapportant à l'application du Protocole ASP

200. Le Centre a entrepris depuis 1987, en collaboration avec l'UICN (Centre du droit de l'environnement), une activité débouchant sur les documents suivants:

- Un Répertoire sur la législation environnementale des pays méditerranéens pertinente à l'application du Protocole ASP. Le CAR/ASP a présenté et distribué des extraits concernant chaque pays pour examen et révision à la réunion de Points focaux nationaux (Athènes, 28-30 octobre 1992). On attendait des Points focaux qu'ils communiquent leurs observations sur le document avant janvier 1993. La révision donnera lieu à un document dont la publication est prévue en mars 1993.
- Un examen de la législation environnementale des pays méditerranéens pertinente à l'application du Protocole ASP. Le document "Aires protégées en Méditerranée: étude analytique de la législation pertinente", reposant sur les données disponibles jusqu'au 31 décembre 1991, a été présenté et distribué à la dernière réunion des Points focaux nationaux, en versions anglaise et française; il a été convenu que des observations et modifications éventuelles seraient communiqués par écrit au CAR/ASP jusqu'au 31 janvier au plus tard. Une version remaniée fondée sur des renseignements disponibles depuis peu et les observations des pays est prévu d'ici mars 1993.
- Un rapport sur la législation des pays méditerranéens concernant les espèces menacées, en particulier les tortues marines, le phoque moine, la végétation marine et les oiseaux aquatiques.
- Une demande de coopération sur ce sujet a été adressée par le Centre aux Points focaux nationaux (10.06.1992). Le rapport final est prévu d'ici mars 1993.
- Le CAR/ASP met au point une version arabe du document "Aires protégées en Méditerranée: étude analytique de la législation pertinente".

201. Tous ces documents ont été rédigés et actualisés tout en préparant la réunion d'experts sur la législation qui doit se tenir en 1993 et dont un ordre du jour provisoire a été préparé et transmis aux Points focaux nationaux pour observations. Le sujet a trait à la législation nécessaire à l'application du Protocole et aux possibilités d'accroître l'efficacité du Protocole ASP.

Assistance aux pays dans la gestion et la conservation des espèces menacées

202. **Aider les pays à mettre en oeuvre le Plan d'action pour la conservation des tortues marines:**

- (i) Recherche: plusieurs projets de recherche ou d'aide à la recherche sont à l'étude ou en préparation.
- étude des plages de nidification potentielles (Egypte, Libye, Tunisie);
 - étude de la situation des tortues de mer, de leur croissance démographique et de leurs interactions avec la pêche;
 - assistance technique pour des campagnes de marquage des tortues de mer par la fourniture de pinces et de marques.
- (ii) Formation: deux actions ont été entreprises par le Centre:
- prise en charge de trois participants méditerranéens pour un stage de formation à Chypre (juillet et août 1992);
 - contacts noués avec les autorités grecques pour préparer un stage de formation sur le phoque moine en 1993 en Grèce.
- (iii) Information: Préparation d'un manuel sur la conservation des plages de nidification des tortues de mer destiné aux gestionnaires; la première version a été distribuée aux participants lors de la dernière réunion des Points focaux nationaux. Il est prévu que la version anglaise finale sera prête dans le courant du premier semestre de 1993.
- (iv) Contacts avec d'autres organisations: deux actions seront entreprises en Libye et en Egypte par MEDASSET et CAR/ASP. Le projet a été soumis aux autorités des pays concernés pour approbation.

203. **Aider les pays à mettre en oeuvre le Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Méditerranée:**

- Deux études ont été menées par le CAR/ASP:
 - une étude sur la faisabilité et l'éventuelle nécessité de l'élevage en captivité pour le phoque moine. Le rapport final a été préparé par M. W.G. Gilmartin (consultant UICN);
 - une analyse de la législation applicable au phoque moine en Méditerranée.
- Le CAR/ASP a chargé le parc national de Port-Cros d'établir deux documents sur le phoque moine de Méditerranée: l'un ayant un aspect scientifique et l'autre destiné à sensibiliser le public. L'un et l'autre documents seront établis en anglais et en français. Des versions provisoires des documents sont prévus d'ici avril 1993, les versions finales d'ici juin 1993.
- Le CAR/ASP a organisé, à l'intention de responsables d'aires protégées du Sud de la Méditerranée, une visite d'information au centre de sauvetage des phoques moines du parc national de Port-Cros, aménagé dans le Marineland d'Antibes.
- Le CAR/ASP a suivi avec intérêt les activités menées dans ce domaine par certains pays, notamment la Turquie et la Grèce. La Turquie a adopté une stratégie nationale pour l'espèce, elle a créé un comité national et développé un projet pilote (Fuka); la Grèce a réalisé plusieurs activités pour conserver le phoque moine: protection des sites, information du public et des

pêcheurs, évaluation des menaces et mise au point de méthodes pour limiter ou éliminer ces menaces.

204. **Assistance aux pays pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés de Méditerranée:**

- Le CAR/ASP a préparé une synthèse du rapport technique sur les cétacés qui a été ultérieurement présentée à la réunion des Points focaux nationaux.
- Le CAR/ASP a organisé une réunion dite "consultation conjointe concernant la conservation des cétacés en mer Méditerranée et en mer Noire" avec les Conventions de Barcelone, de Berne et de Bonn (Athènes, 26-27 octobre 1992). La réunion a rassemblé des experts de plusieurs pays européens et méditerranéens pour qu'ils examinent des points complémentaires relatifs à la mise en oeuvre du plan d'action. Ces points ont été adoptés par les Points focaux nationaux pour les ASP lors de leur réunion (Athènes, 28-30 octobre 1992) et ont été considérés comme partie intégrante du plan d'action.

205. **Assistance aux pays dans la protection de la végétation marine:**

- Le Centre a mené plusieurs activités sur la végétation marine de Méditerranée, à savoir notamment:
 - la réalisation du premier cours de formation sur la végétation marine de Méditerranée (Tunis, 6-11 juillet 1992). Après cette session couronnée de succès, et conformément à la recommandation des Points focaux, une deuxième session sera organisée en anglais en 1993.
 - Une réflexion préliminaire sur les espèces introduites naturellement ou accidentellement en Méditerranée.

206. **Formation**

- Le Centre a organisé et parrainé trois activités de formation:
 - Cours sur les tortues de mer à Chypre
 - Cours sur la végétation marine à Tunis
 - Cours sur la gestion des espèces protégées en France (Port-Cros, Camargue, Cévennes) avec la collaboration du secrétariat de MEDPAN.
- Des contacts sont en cours avec les autorités grecques et françaises pour qu'elles contribuent au financement d'autres cours de formation pour 1993.
- Le Centre prépare actuellement un répertoire des cours de formation en matière d'aires protégées côtières, avec la coopération de MEDPAN.

207. **Programme d'aménagement côtier (PAC)**

- La stratégie générale du PAC fait l'objet d'un réexamen par l'Unité de coordination avec la coopération de toutes les composantes du PAM. Le Centre a élaboré des propositions à propos de la méthodologie et de la coordination; ces propositions ont été présentées par le directeur du CAR/ASP à l'occasion de la Cinquième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Malte, 19-20 septembre 1992).
- Les activités concernant le PAC et menées par le Centre de janvier 1992 à février 1993 ont été les suivantes:

Rhodes: mobilisation d'un expert pour la Vallée des papillons (la mission était prévue en juin

1992 mais a été repoussée à avril 1993).

Albanie/Fuka-Matrouh (Egypte): des propositions d'activités à réaliser par le CAR/ASP ont été établies et soumises à l'Unité de coordination.

Sfax: le CAR/ASP a pris part à la mission du PAM à Sfax (5-9 février 1993).

208. Information et sensibilisation

Dans le cadre de cette activité, le Centre a réalisé:

- la traduction en arabe du Répertoire I
- la traduction en arabe de l'étude analytique de la législation (disponible)
- un rapport sur les espèces de végétation marine introduites en Méditerranée;
- un manuel à l'intention des responsables de plages de nidification des tortues de mer en Méditerranée;
- la préparation de deux documents techniques: l'un sur l'état biologique du phoque moine en Méditerranée, l'autre sur la sensibilisation en général.

209. Coopération et assistance internationale

Le Centre a noué des contacts pour envisager une coopération et une assistance, dans une première phase, avec les pays ci-après: Espagne, France, Grèce, Italie.

La France a répondu positivement et des initiatives sont en bonne voie dans trois perspectives:

- assistance d'une personne volontaire de la fonction publique;
- financement complémentaire d'activités de formation;
- documentation.

210. Autres activités

- Le CAR/ASP a entrepris la publication de plusieurs documents: Brochure sur le CAR/ASP, Plan d'action pour la conservation des cétacés, et autres études.
- En dehors de la restructuration et de l'actualisation de sa base de données, le CAR/ASP procède à la création d'une nouvelle base de données sur les espèces menacées.

- Dans le cadre général des activités du Centre, des membres du CAR/ASP ont pris part aux réunions et séminaires ci-après:
 - 38e session de travail régionale de la Commission UICN des parcs nationaux et aires protégées, qui s'est tenue au Parc régional de l'Etna, Italie, du 16 au 19 octobre 1992;
 - Réunion d'experts sur la protection des mammifères marins dans le bassin occidental de la Méditerranée, qui s'est tenue à Antibes, France, du 21 au 23 octobre 1992, et était organisée par l'Association R.I.M.M.O.
 - Forum: "Quel est l'avenir de la Méditerranée?", qui s'est tenu à Tunis le 4 novembre 1992 et était organisé par les autorités tunisiennes.
 - Réunion préparatoire pour les responsables des sites historiques du Maghreb, devant se tenir en avril 1993 à Djerba (Tunisie), organisée par l'Institut national d'archéologie et d'art (Tunis) et par l'Association pour la protection de l'île de Djerba (ONG). Le CAR/ASP parrainera les participants (conjointement avec l'Atelier de Marseille pour les 100 sites historiques) dans le cadre de ses activités d'assistance aux pays pour la mise en place d'aires spécialement protégées d'intérêt culturel.

211. **Application de l'accord signé entre le gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (en date du 29 avril 1991).**

Tous les engagements pris par le pays hôte ont été remplis:

- Nomination d'un directeur à plein temps;
- Ouverture d'un compte en devises,
- Disponibilité de nouveaux locaux adéquats.

Contribution du pays hôte:

En plus, et dans le cadre de la contribution de contrepartie du pays hôte, il y a:

- un expert en biologie marine;
- du personnel d'entretien et de gardiennage;
- un commis aux finances (disponible).

(c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt commun.**212. Coopération des sites historiques et mise en place d'un programme de travail.**

- (i) Première évaluation de l'état des sites méditerranéens. Missions d'experts en liaison avec les autorités des pays concernés. Des missions techniques visant à déterminer les divers types de besoins pour la protection et la gestion des sites historiques ont été effectuées au cours de l'exercice biennal 1992/1993: 11-13 février, Naples, Gênes (Italie); 13-16 Février, Ravenne (Italie); 23-24 mars, Tipassa, (Algérie) et 27-30 mars, Tipassa (Algérie); 15-19 mai, Tétouan (Maroc) et 27-28 mai, Tétouan, Rabat (Maroc); 11-19 juillet, Santorin, Epidaure, Nauplie, Thasos (Grèce), et 24-30 juillet Samos, Crète - notamment Héraklion, Arcadi, La Canée (Grèce); 23-25 octobre, Alger (Algérie).

A l'occasion de réunions institutionnelles, visites techniques supplémentaires: Athènes 16-18 janvier 1992, Athènes, Centre de la pierre (Grèce); 10-15 juin, Thessalonique, église byzantine; 12-15 septembre, La Valette - Hypogeum Hal Saflieni (Malte); 26-27 novembre - Centre de la pierre, Athènes (Grèce); 11-17 février 1993, Gigantija-Tarxien - La Valette (Malte).

- (ii) Assistance technique aux responsables de sites historiques méditerranéens

Coopération permanente avec plus de 250 personnes sous forme de conseils techniques, d'aide à la préparation de dossiers en vue d'un financement, pour élaborer des plans de protection, réviser la législation concernant le patrimoine historique, archéologique et architectural à la requête des autorités nationales/locales, aide bibliographique, postage de publications, échange d'informations, etc.

- (iii) Réunions de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens.

Appui à l'organisation technique et financière de réunions internationales d'experts et de fonctionnaires techniques responsables de sites inclus dans la liste des 100 sites historiques.

Deuxième réunion internationale de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens - Thessalonique, 10-14 juin 1992 (Grèce). Organisateur principal: Municipalité de Thessalonique. Publication des actes en trois langues.

Réunion de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens du Maghreb. Organisateur principal: Autorités nationales et locales de Tunisie. Réunion prévue pour les 4-6 juin 1993.

Réunion des présidents des Comités nationaux de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), Marseille, 21-22 mai 1993. Organisateur principal: Centre de Marseille, Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille.

213. Développement d'un programme de coopération sur la dégradation de la pierre.

- (i) Inventaire des types de pierre utilisées dans les ouvrages historiques, archéologiques et architecturaux des sites historiques méditerranéens. Poursuite des travaux en bonne voie.
- (ii) Rédaction d'un volume sur les sites historiques méditerranéens. Publication prévue pour juin 1993.

- (iii) Contribution des 100 sites historiques à l'organisation du Congrès international sur la conservation de la pierre et d'autres matériaux, juin 1993.

Contribution conjointe avec les organismes: ICCROM, ICOM, EUREKA/EUROCARE, Getty Conservation Institute. Organisateur principal: RILEM-UNESCO.

214. **Protection des sites archéologiques sous-marins, y compris les épaves.**

- (i) Evaluation de l'état des sites historiques et archéologiques sous-marins en Méditerranée. Connaissance - moyens/infrastructure - protection/legislation.
- (ii) Publication d'une étude sur l'état du patrimoine archéologique sous-marin. Edition française, décembre 1991. Edition anglaise, printemps 1993.
- (iii) Réunion d'experts sur la protection du patrimoine archéologique sous-marin - Bodrum (Turquie) 28 avril-1er mai 1993, organisée conjointement par la Turquie et le Centre de Marseille.

215. **Formation et diffusion de l'information aux fonctionnaires techniques responsables des sites historiques méditerranéens.**

- (i) Accueil et assistance pratique des scientifiques et fonctionnaires techniques responsables des sites historiques, à Marseille, pour des activités axées sur la protection et la gestion des sites historiques.
- (ii) Visite technique de représentants d'institutions et laboratoires se spécialisant dans les domaines de la photogrammétrie, des systèmes d'informations géographiques, de la cartographie informatisée du patrimoine, de l'analyse et de la restauration des constructions en maçonnerie de pierres, protection et traitement du patrimoine archéologique sous-marin.
- (iii) Cours de formation pour les architectes de pays méditerranéens sur le développement de programmes de protection et de revalorisation.

216. **Réunions institutionnelles**

Participation à la réunion des directeurs de CAR/PAM, 13-15 janvier 1992 (Athènes), 19-29 septembre 1992 (Malte), 26-27 novembre 1992 (Athènes), 15-16 février 1993 (Malte).

217. **Programme d'aménagement côtier (PAC)**

- (i) Assistance technique aux autorités nationales/locales pour le PAC de Rhodes (Grèce), 1992. Mission technique prévue pour Rhodes.
- (ii) Assistance technique aux autorités nationales pour le PAC de l'Albanie, mission prévue en 1993.
- (iii) Assistance technique aux autorités nationales/locales pour le PAC de Sfax (Tunisie), 1993. Mission technique à Sfax, 1er-4 avril 1993.
- (iv) Assistance technique aux autorités nationales pour le PAC de Fuka (Egypte), 1993 - Evaluation des mesures de protection à prendre en urgence pour le patrimoine historique et archéologique. Une mission technique au Caire est prévue.

218. **Publications**

- (i) Publication de brochures sur la méthodologie (2 par an) "Méthodes diagnostiques, base de données et intervention sur les sites historiques".
- (ii) Publication d'un guide illustré sur le Vieux Port de Marseille.
- (iii) Publication du document technique IV "Données photogrammétriques du patrimoine des régions sismiques".
- (iv) Publication commune du volume "Traitement des façades de bâtiments" avec la section française de l'ICOMOS.

Questions financières

219. **Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée:**

- La position, au 28 février 1993, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, ainsi que l'état de caisse du Fonds au 31 décembre 1992, sont joints à l'annexe III du présent rapport.
- Les contributions annoncées non versées au Fonds d'affectation pour 1992 représentent un montant de 1.776.198 \$ E.U. Cette situation a entraîné un ajournement de quelques activités importantes du PAM, comme le PAC et l'assistance aux pays dans le cadre du volet MEDPOL du PAM. De même, en raison de cette situation financière, les traitements de l'ensemble du personnel du PAM n'ont pu être assurés que pour six mois.
- Conformément à une décision des Parties contractantes à leur dernière réunion, un document officiel (Révision II du document de projet CP/FP.NE/CA 5101-89-92 "Le Plan d'action pour la Méditerranée") avec les dépenses 1991 certifiées, ainsi que les allocations budgétaires 1992, a été communiqué au Bureau des Parties contractantes.
- La contribution de contrepartie de la Grèce (équivalent à 400.000 \$ E.U. en monnaie locale) a été reçue en entier en 1992.
- Utilisation d'une devise de rechange: le Bureau a réexaminé la possibilité d'utiliser l'ECU au Fonds d'affectation, et il a été décidé que, dans un premier temps, un financement extérieur (contribution de contrepartie) pourrait être inscrit en ECU. La décision de changer la devise actuellement utilisée au Plan d'action pour la Méditerranée (dollar E.U.) en ECU nécessitera une modification du statut du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (qui est défini par l'Assemblée générale des Nations Unies), pour laquelle il faudra l'approbation des Parties contractantes.

Questions administratives

220. **Questions administratives:**

- S'agissant des questions de personnel, un nouveau poste d'assistante administrative hors classe rémunéré sur les coûts d'appui au programme a été approuvé par le Siège du PNUE. Le poste permettra au Secrétariat de mieux répondre à la charge de travail accrue due à la multiplication des réunions et des ateliers en Méditerranée.

Le poste de préposé à l'entretien (G.2) a été converti en poste de chauffeur attaché au Coordonnateur, par décision du Bureau.

Locaux de l'Unité MED/PNUE: suite à la décision du Centre national hellénique de la recherche de résilier le bail avec le PNUE en 1992, d'autres locaux proposés par les autorités grecques ont été visités mais trouvés impropres (emplacement, coût, etc). Dans l'attente d'une décision définitive et en l'absence de tout bail, le loyer est payé au mois. Il est implicitement entendu, cependant, que, pour le moment, l'Unité MED peut rester dans ses locaux actuels. Lors de la réunion des Parties contractantes tenue au Caire en 1991, à la demande de plusieurs pays, un groupe de travail informel se composant de représentants de l'Egypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Maroc et de la Tunisie s'était réuni pour examiner et proposer un certain nombre de "règles de travail" visant un fonctionnement meilleur et sans heurt des divers services du PAM à l'avenir. Les minutes de la réunion informelle du Groupe de travail ont été établies et distribuées à toutes les Parties contractantes en sollicitant leurs observations et leurs remarques à propos de leur contenu. Quatre Parties contractantes ont communiqué leurs observations et, en conséquence, le Secrétariat étudie les incidences et la praticabilité des suggestions formulées en vue de préparer un ensemble de recommandations à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes à Antalya en octobre 1993.

221. **Personnel des organisations des Nations Unies détaché à Athènes**

- Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau, le président du Bureau a envoyé deux lettres aux directeurs généraux de l'OMS et de la FAO, le 24 février 1992, en leur demandant d'examiner la possibilité de prendre en charge sur leurs budgets, à compter de 1993, les traitements du personnel des organisations détaché à Athènes.

Le 7 mai 1992 et le 9 avril 1992, des réponses ont été reçues du directeur général de l'OMS et du directeur général de la FAO, respectivement. Des copies de ces lettres ont été, à l'époque, envoyées aux membre du Bureau.

- Tout en énumérant les diverses formes d'assistance octroyées au PAM par les deux organisations et en affirmant que celles-ci étaient prêtes à poursuivre leur coopération, ils n'étaient cependant pas en mesure d'accéder à la requête des Parties contractantes en raison des règlements administratifs et financiers des deux organisations mais ausside la passe financière critique qu'elles traversaient.
- A sa réunion au Caire en novembre 1992, le Bureau des Parties contractantes a examiné la situation et décidé de clore l'affaire. Le Bureau a en outre recommandé que le Secrétariat poursuive sa coopération avec les organisations des Nations Unies qui ont contribué d'une manière importante à l'oeuvre du PAM.

ANNEXE I

Calendrier des Réunions
organisées dans le cadre du
Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1992				
Training Course on Database for Water Resources Management	6-10 Jan. Malta	PAP/RAC Service Corporation MALTA (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of RACs' Directors and MEDU	14-16 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.40/2
Consultation with representatives of IOC/UNESCO, Council of Europe/EURO-Med. Centre for Marine Contamination Hazards	16-17 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil	Note for the file
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Kastela Bay	24 January Split	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.42/1
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	14 February Msida	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.50/1

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 40)	25-26 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil* L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 40/5
Consultation on pilot monitoring project on anionic detergent	27-29 Feb. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	EUR/ICP/ CEH 104/S
First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	2-3 March Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.43/2
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the island of Rhodes	30-31 March Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.46/8
Consultation on cost and benefits of reduction of the degradation of the marine environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas	6-8 April Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.45/6

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast	11-14 April Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.48/1
Training Course on the Environmental Impact Assessment	27-30 April Damascus	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	PAP-3/MT/TC.2
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	4 May Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.52/1
Meeting of MED POL Co-ordinators	6-9 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.35/4
Expert Meeting on economic instruments for environmental planning and management	29-30 May Trieste	PAP/RAC (UNEP-MED)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC
Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	18-20 May Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.49/10

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second meeting of experts on 100 Historic Sites	12-14 June Thessaloniki	Marseille Centre for Historic Sites Municipality of Thessaloniki (UNEP-MEDU)	D. Drocourt* I. Dharat*	to be issued by Marseille Centre
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Syrian Coast	3-7 July Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.51/1
Training course on Marine Vegetation in the Mediterranean	6-10 July Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Training course on Marine Turtles conservation	19-30 July Lara (Cyprus)	SPA/RAC CYPRUS (UNEP-MEDU)	M. Saied	Note for the file
Training course on Marine Turtles conservation	1-10 Aug. Lara (Cyprus)	SPA/RAC CYPRUS (UNEP-MEDU)	M. Saied	Note for the file

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training course on urban liquid waste management	7-19 Sept. Rabat	PAP/RAC CEFIGRE (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
Fourth Meeting of the Task Team on implications on climatic changes on Malta	14 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.54/2
Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Rhodes, Kastela Bay, Syrian Coast, Malta, Cres/Losinj islands	15-19 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.57/7
Training workshop on the techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms	14-25 Sept. Nice	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ NICE/3
Fifth meeting of MEDUNIT and Regional Activity Centres (RAC) on MAP Programme	19-20 Sept. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil* L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP(OCA)/MED WG.56/5

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of REMPEC National Focal Points	22-26 Sept. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil* J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/ WG.5/12
Consultation meeting on determination of pathogenic micro-organisms in coastal marine waters	7-10 Oct. Chioggia Italy	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	WUR/ICP/ CEH 115
Seminar for Decision Makers on Mediterranean prospective	19-21 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse B. Glass	Issued by Blue Plan
Ninth Meeting of Blue Plan National Focal Points	22-23 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil* M. Batisse B. Glass	UNEP(OCA)/MED WG.39/4
Consultation meeting MAP/CMS/Council of Europe on cetaceans on the Mediterranean and Black Sea	26-27 Oct. Athens	SPA (UNEP-MEDU)	S. Busuttil M. Saied* I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.36/6
Meeting of SPA National Focal Points	26-30 Oct. Athens	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttil M. Saied* I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.36/7

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training course at MEDU (a Libyan national)	2-6 Nov. Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note for the file
Training and Inter- liberation exercise on determination of microbiological pollution	2-7 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 41)	9-10 Nov. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil* I. Dharat*	UNEP/BUR/41/3
Regional training course on use of aquifer modelling water resources management	16-20 Nov Malta	PAP/RAC MALTA (UNEP-MEDU)	J. Margeta*	Issued by PAP/RAC
XXVI Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	8-11 Dec. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.58/1

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer, Travel marked with *	Report Status
1993				
Training workshop on the monitoring and assessment of airborne pollution	9-18 Feb. Malta	WMO (UNEP-MEDU) EUROMED CENTER	A. Soudine*	to be issued by WMO
Consultation Meeting on the evaluation of the	3-8 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.67/1
Informal Consultation Meeting of Mediterranean Experts on "Agenda 21" for the Mediterranean	11-13 Feb. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil*	UNEP(OCA)/MED WG.63/4
Consultation Meeting on Coastal Areas Management Programme (CAMP) for Albania	13 Feb. Malta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.68/1
Seventh Meeting of RAC's Directors and MEDU	15-16 Feb. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil*	UNEP(OCA)/MED WG.62/2
Meeting of the Bureau (BUR 42)	1-2 March Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	UNEP/BUR/42/3
Training at MEDU on MAP Programme	8-12 March Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note to the file

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training at MEDU on MAP Programme	12-15 March Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note to the file
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	March Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee M. Horvat	to be issued by IAEA
First Meeting of experts on the Draft Protocol on Hazardous Wastes in the Mediterranean	23-25 Apr. Cervia Italy	UNEP-MEDU ITALY	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on the evaluation of the MED POL Programme	26-28 Apr. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	to be issued by MEDU
Role of information and data for space management and environment protection	26-28 Apr. Sophia Antipolis	CEC (BP/RAC)	A. Hoballah	to be issued by CEC and BP/RAC
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio- economic Committee	3-7 May Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil	to be issued by MEDU ...
Consultation Meeting on the fungicides pilot survey	27-29 May Ioannina (Greece)	FAO/IAEA (UNEP/MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation on microbiological quality of marine recreational water	9-12 June Athens	WHO	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Training workshop on the monitoring of chemical contaminants using marine organisms	22-26 June Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides	to be issued by FAO
Summer School on Biogeochemical processes, environment/development interactions and futures for the Mediterranean Basin	30 August- 17 September Nice	BP/RAC (CEC-MAST UNESCO-IOC CIESM, CNRS)	J. Morelli B. Glass	to be issued by BP/RAC
Sixth Training Course and Intercalibration Exercise on Microbio- logical Methods for Marine Pollution Monitoring	20-25 Sept.	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Training workshop on the monitoring of chemical contaminants using marine sediments	September Monaco	IAEA/IOC (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation Meeting on the application of chemical tracers of domestic contaminants for marine pollution surveys	September Monaco	IAEA/WHO (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Eigth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related protocols	12-15 Oct. Antalya Turkey	UNEP/MEDU TURKEY	S. Busuttil*	to be issued by MEDU
Mediterranean Conference on Agriculture and Environment	21-23 Oct. Malta	ICAMAS UNEP-MEDU	S. Busuttil*	to be issued by ICAMAS
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	October Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU
Clean Seas 93	9-11 Nov. Valletta- Malta	MEDSERV UNEP-MEDU	S. Busuttil*	to be issued by MEDSERV

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation Meeting on treatment and discharge of toxic wastes	November Istanbul	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Training workshops on systemic and prospective approach to coastal regions	November Turkey	BP/RAC	A. Hoballah	to be issued by BP/RAC
Training workshop on collecting emission data for assessing airborne pollution	Nov.Dec	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine	to be issued by WMO
XXVII Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	December Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU

ANNEXE II

Position, au 31 décembre 1992,
des signatures et ratifications de
la Convention et des Protocoles y relatifs

STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS OF THE CONVENTION FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION AND ITS RELATED PROTOCOLS
Status as at 31 December 1992

	<u>Convention(1)</u>		<u>Dumping(2)</u>		<u>Emergency(3)</u>		<u>Land-Based Sources(4)</u>		<u>Specially Protected Areas(5)</u>	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC
Algeria	--	16 Feb 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	2 May 83/AC	--	16 May 85/AC
Cyprus	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	17 May 80	28 Jun 88/AC	--	28 Jun 88/AC
Egypt	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	--	18 May 83/AC	16 Feb 83	8 Jul 83
France	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	17 May 80	13 Jul 82/AP-R	3 Apr 82	2 Sep 86/AP-R
Greece	16 Feb 76	3 Jan 79	11 Feb 77	3 Jan 79	16 Feb 76	3 Jan 79	17 May 80	26 Jan 87	3 Apr 82	26 Jan 87
Israel	16 Feb 76	3 Mar 78	16 Feb 76	1 Mar 84	16 Feb 76	3 Mar 78	17 May 80	21 Feb 91	3 Apr 82	28 Oct 87
Italy	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	17 May 80	4 Jul 85	3 Apr 82	4 Jul 85
Lebanon	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	17 May 80	--	--	--
Libya	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	17 May 80	6 Jun 89/AP	--	6 Jun 89/AP
Malta	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	17 May 80	2 Mar 89	3 Apr 82	11 Jan 88
Monaco	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	17 May 80	12 Jan 83	3 Apr 82	29 May 89/R
Morocco	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	17 May 80	9 Feb 87	2 Apr 83	22 Jun 90
Spain	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	17 May 80	6 Jun 84	3 Apr 82	22 Dec 87
Syria	--	26 Dec 78/AC-R	--	26 Dec 78/AC	--	26 Dec 78/AC	--	--	--	--
Tunisia	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	17 May 80	29 Oct 81	3 Apr 82	26 May 83/R
Turkey	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	--	21 Feb 83/AC	--	6 Nov 86/AC-R
Yugoslavia	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	--	16 Apr 90	30 Mar 83	21 Feb 86
EEC	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	12 Aug 81/AP	17 May 80	7 Oct 83/AP	30 Mar 83	30 Jun 84/AP

- 1- Convention for the protection of the Mediterranean sea against pollution Adopted (Barcelona): 16 February 1976 Entry into force: 12 February 1978
- 2- The Protocol for the prevention of pollution of the Mediterranean Sea by dumping from ships and aircraft
Adopted (Barcelona): 16 February 1976
Entry into force: 12 February 1978
- 3- The Protocol concerning co-operation in combating pollution of the Mediterranean Sea by oil and other harmful substances in cases of emergency
Adopted (Barcelona): 16 February 1976
Entry into force: 12 February 1978
- 4- The Protocol for the protection of the Mediterranean Sea against pollution from land-based sources
Adopted (Athens): 17 May 1980
Entry into force: 17 June 1983
- 5- The Protocol concerning Mediterranean Specially Protected Areas Adopted (Geneva): 3 April 1982 Entry into force: 23 March 1986

Accession - AC Approval - AP Reservation - R

ANNEXE III

Position, au 28 février 1993,
des contributions au Fonds
d'affectation spéciale pour la Méditerranée

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
Status of Contributions as at 28 February 1993
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1992	Adjustments for prior years	Pledges for 1993	Collections during 1992 for 1992 and fut. years	Collections during 1993 for prior years	Collections in 1993 for 1993 & fut. years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1993
Albania	0.00	0	2,695	0	0	0	0.00	2,695.00
Algeria	0.00	0	40,425	0	0	0	0.00	40,425.00
Cyprus	0.00	0	5,390	0	0	0	0.00	5,390.00
Egypt	0.00	0	18,865	18,865	0	0	0.00	0.00
France	0.00	0	1,461,845	0	0	0	0.00	1,461,845.00
Greece	7,166.00	0	108,185	0	0	0	7,166.00	108,185.00
Israel	0.00	0	56,595	0	0	0	0.00	56,595.00
Italy	1,133,721.00	0	1,158,080	0	0	0	1,133,721.00	1,158,080.00
Lebanon	2,695.00	0	2,695	0	0	0	2,695.00	2,695.00
Libyan Arab Jamahiriya	257,283.00	0	75,845	0	0	0	257,283.00	75,845.00
Malta	0.00	0	2,695	0	0	0	0.00	2,695.00
Monaco	0.00	0	2,695	0	0	0	0.00	2,695.00
Morocco	0.00	0	10,780	0	0	0	0.00	10,780.00
Spain	0.00	0	577,115	0	0	0	0.00	577,115.00
Syrian Arab Republic	13,596.00	0	10,780	0	13,596	0	0.00	10,780.00
Tunisia	0.00	0	8,085	0	0	0	0.00	8,085.00
Turkey	29,713.00	0	86,625	0	0	0	29,713.00	86,625.00
Yugoslavia	345,620.40	0	124,355	0	0	0	345,620.40	124,355.00
European Economic Community pledge	0.00	0	96,250	0	0	0	0.00	96,250.00
Total	1,789,794.40	0	3,850,000	18,865	13,596	0	1,776,198.40	3,831,135.00
EEC Voluntary Contribution	0.00	0	0	0	0	0	0.00	573,798.00
Total	1,789,794.40	0	3,850,000	18,865	13,596	0	1,776,198.40	4,404,933.00

Total collections during 1993 as at 28 February 1993: US \$ 13,596.00

TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA
 AGAINST POLLUTION
 STATUS AS AT
 31/12/92
 =====

	U.S. \$
INCOME: =====	
Balance available as at 01.01.1992	935,981
Contributions received in 1992	6,434,491
Interest accrued in 1992	131,702
A. TOTAL INCOME OF TRUST FUND AS AT 31/12/92	7,502,174
COMMITMENTS: =====	
1992 allocation issued by the Deputy Executive Director	4,990,730
1993 allocation issued by the Deputy Executive Director	2,393,257
APPROVED COMMITMENTS: =====	
Approved commitments for 1992	4,416,575
Approved provisions for programme support costs for 1992	574,155
B. TOTAL APPROVED COMMITMENTS/PROVISIONS FOR 1992	4,990,730
C. BALANCE AVAILABLE (A - B)	2,511,444
PROPOSED COMMITMENTS: =====	
Proposed commitments for 1993	2,095,228
Proposed provisions for programme support costs for 1992	272,380
D. TOTAL PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS AS AT 31/12/92	2,367,608
E. TOTAL APPROVED/PROPOSED COMMITMENTS/ PROVISIONS (B + D)	7,358,337
F. SURPLUS/(DEFICIT) OF TRUST FUND (A - E)	143,837

A. APPROVED COMMITMENTS:

PROJECT NO. AND TITLE	1991	1992	1993	1992-93 TOTAL
1 ME/5101-89-02(2911)/Rev. 8	3,897,496	4,416,575	0	4,416,575
2 ME/5102-84-04()/Rev. 14	0	0	0	0
3 ME/5101-84-02()/Rev. 9	17,140	0	0	0
TOTAL APPROVED COMMITMENTS	3,914,636	4,416,575	0	4,416,575

B. PROPOSED COMMITMENTS:

PROJECT NO. AND TITLE	1991	1992	1993	1992 - 93 TOTAL
1 ME/5102-84-04()/Rev. 15	(2,500)	0	0	0
2 ME/5101-89-02(2911)/Rev. 9	0	(363,022)	2,458,250	2,095,228
TOTAL PROPOSED COMMITMENTS	(2,500)	(363,022)	2,458,250	2,095,228

Copies Mr. L. Guerrero
Co-ordinator - Medunit Athens
Mr. C. Marx - Medunit Athens
Ms. Glavind (2)
PAU

CP/FP/ME/CA-5101-89-02(2911)

SUMMARY OF CONTRIBUTIONS

	Med Trust Fund	Great Govt. (CA)	Environment Fund	IBRD/World Bank (CP)	Total
1990	4,017,387	500,176	17,175	0	4,534,738
1991	3,877,496	383,250	77,916	366,519	4,725,181
1992	4,093,553	385,514	0	419,581	4,898,648
1993	2,458,250	0	55,084	47,700	2,561,034
<hr/>					
	14,446,686	1,268,940	150,175	833,800	16,719,601

COST TO AGENCIES

	FAO	WHO	UNESCO/IOC	WHO	IAEA	Total
1990	98,000	100,000	50,000	22,000	98,000	368,000
1991	98,000	100,000	50,000	22,000	98,000	368,000
1992	98,000	100,000	50,000	60,000	98,000	406,000
1993	98,000	100,000	50,000	60,000	98,000	406,000
<hr/>						
Total	392,000	400,000	200,000	164,000	392,000	1,548,000

COST TO COUNTERPART CONTRIBUTIONS

	Govt. of France (CP/RAC)	Govt. of France (REMPEC)	Govt. of Yugoslavia (PAP/RAC)	Govt. of Malta (REMPEC)	Govt. of Tunisia (RAC/EPA)	Govt. of France City of Marseille (Atelier de Patrimoine/CP/FP)
1990	280,000	30,000	150,000	20,000	50,000	0
1991	280,000	30,000	150,000	20,000	50,000	0
1992	280,000	30,000	150,000	20,000	50,000	50,000
1993	280,000	30,000	0	20,000	50,000	50,000
<hr/>						
Total	1,120,000	120,000	450,000	80,000	200,000	100,000